



CENTRE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DES MONTS NIMBA-SIMANDOU (CEGENS)







RioTinto



SimFer





































Sommaire exécutif

Les forêts et dont les arbres sont menacés par tout en Guinée. La majorité des forêts en Guinée existe en Guinée Maritime et en Guinée Forestière. Un article publié en 1992 a déclaré que 96% de la forêt en Guinée ont été perdu jusqu'aux les années 1990. La forêt de Guinée Maritime, qui couvrait autrefois la majorité de la région, est maintenant très fragmentée. Celle de Guinée Forestière est aussi en danger, une étude récente a découvert que la couverture de la forêt a été réduit par 25% pendant les années 2000. Cependant, la population, en particulier la population rurale, dépend des forêts pour non-seulement les produits qu'elle fournisse comme les matériaux de construction, médicine, nourriture, mais aussi pour les services écosystémiques par exemple l'eau et un climat favorable.

Ce Plan d'Action National pour la Conservation des Arbres Menacés de Guinée a été conçu par les partenaires du projet financé par la Fondation Franklinia intitulé « Conservation des arbres menacés dans trois zones tropicales importantes pour les plantes en Guinée Maritime ». Il vise à mettre en place une vision et les objectifs pour la conservation des arbres et dont les forets pour les générations futurs, mais aussi pour la résilience au changement climatique et l'utilisation durable des produits forestiers non-ligneux et ligneux. Il vise aussi à augmenter la connaissance de la population guinéenne sur les arbres menaces et l'importance de la conservation de la nature.

Ce plan d'action de conservation a été élaboré en collaboration avec les partenaires du projet, le gouvernement guinéen, les instituts de recherche, les ONG, les experts internationales et le secteur privée. Les ateliers conviennent pour l'élaboration de ce plan a utilisé une méthodologie basée sur les techniques du groupe spécialiste pour la planification de la conservation (CPSG) de l'UICN pour les discussions collaboratives et le consensus de toutes les parties prenantes. Une vision, six objectifs et la hiérarchie des menaces ont été élaboré au premier atelier. Les objectifs spécifiques, les indicateurs, les acteurs clés et les actions déjà en place ont été raffinée dans le deuxième atelier.

En plus de la vision et les détails du plan, ce document contient les données connues, les descriptions des menaces, le sommaire des données sur les espèces d'arbres endémiques à la Guinée, les détails du travail déjà fait sur les plans d'actions pour les espèces individuel, pour les sites et l'enregistrement des menaces dans les ZTIPs. Le document a été élaboré par Mme Charlotte Couch de Royal Botanic Gardens Kew, UK avec le comité de l'organisation avant de partager avec tous les participants des deux ateliers pour leurs contributions.

Ce Plan d'Action National pour la Conservation des Arbres Menacés de Guinée est un document qui peut servir comme outil pour l'obtention des fonds pour la mise en œuvre des objectifs spécifiques et les activités. L'équipe garde l'espoir de l'équipe que ce plan sera revu chaque 5 ans pour voir le progrès réalisé afin de réviser les détails du plan conséquemment.

Remerciements

Plusieurs personnes ont été impliquées dans la rédaction de ce plan d'action, notamment Mme Charlotte Couch de Royal Botanic Gardens, Kew, UK qui a fait l'analyse des données et compilé toutes les contributions dans les ateliers pour la rédaction du plan.

Nous remercions le comité d'organisation : Mr Saliou Diallo (GE), Dr Sekou Magassouba (HNG), Prof Amirou Diallo (CERE), Mr Saidou Doumbouya (MEDD), Mme Charlotte Couch (RBG Kew), Mme Nana Koulibaly (CITES), Mme Kadiatou Barry (GE), Mr Mamadou Saliou Kante (AGEDD). Nous remercions aussi les facilitateurs Mr Michael Dieng et Dr Lucien Kolie (CERE), Mr Saliou Diallo (GE) et les rapporteurs Mr Michael Dieng, Mr Saidou Doumbouya et Mr Kaman Guilavogui (HNG).

Nous sommes reconnaissant de l'engagement et des contributions de tous les participants, dont la liste se trouve dans l'annexe.

Photographes sont attribués au Trustees de Royal Botanic Gardens Kew ou l'Herbier National de Guinée.

Liste des abréviations

AGEDD	Association Guinéenr	ne d'Eveil au Déve	loppement Durable

BGCI Botanic Gardens International

BID Biodiversity Information for Development

CEPF Critical Ecosystem Partnership Fund

CERE Centre d'Etude et de Recherche en Environnement

CFZ Centre Forestier N'Zérékoré

COP Conférence des Parties

CPSG Groupe de spécialistes de la planification de la conservation

CSE La Commission pour la sauvegarde des espèces

GBIF Global Biodiversity Information Facility

GE Guinée Ecologie

HNG Herbier National de Guinée

ISAV Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah

MEDD Ministre de l'Environnement et Développement Durable

MESRI Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

ONG Organisation non-gouvernementale

PAC Plan d'Action de Conservation

PNFL Produits Non-Forestier Ligneux

RBG Kew Royal Botanic Gardens, Kew

RENASCEDD Réseau National de la Société Civile pour l'Environnement et le Développement

Durable

RIHA Reseau Informatique des Herbiers d'Afrique
UGANC Université Gamal Abdel Nasser de Conakry

UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ZTIP Zone Tropicale Importante pour les Plantes

Contenu

	Sommaire exécutif	3
	Remerciements	4
	Liste des abréviations	4
1.	Introduction	6
	Diversité de la flore Guinéenne	6
	Les arbres menacés de Guinée	7
	Elaboration d'un plan d'action national de conservation- cadre et processus	9
2.	Stratégie de conservation	11
	Vision	11
	Objectifs	11
3.	Propagation et conservation ex-situ	17
4.	Types de végétation arborée menacées	22
5.	Menaces	24
6.	Conservation au niveau d'espèce	27
7.	Conservation au niveau du site	27
8.	Prochaines étapes	28
Ré	eférences	29
Gl	ossaire des termes	31
Ar	nnexe 1 :Liste des arbres menacés	32
Ar	nnexe 2 : Sommaire des informations connue pour les espèces d'arbres endémique à la Guinée	34
	nnexe 3 : Participants des ateliers sur l'élaboration d'un Plan d'Action de Conservation pour les espèces arbres menacées de Guinée	40
Ar	nnexe 4 : Cadre Logique du Plan d'Action National de Conservation pour les arbres menacés de Guinée	42

1. Introduction

Diversité de la flore Guinéenne

La Guinée est située en Afrique de l'Ouest principalement entre les latitudes 7° et 13°N et les longitudes 7° et 15°W (Wikipédia, 2023). Elle possède quatre régions naturelles : Guinée Maritime, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière. Chaque région diffère en termes de climat, topographie et la composition de la flore.

En Guinée, il y a 3499 plantes vasculaires indigènes (y compris les fougères), mais pas les mousses ou algues (Gosline et al, 2023). Pendant la mise en œuvre du projet Darwin Initiative « Zones Tropicales Importantes pour les Plantes (ZTIP) en Guinée » et au financement du fond Biodiversity Information for Development (BID) de GBIF, 1352 plantes ont été évaluées et publiées sur la liste rouge de l'UICN. Parmi elles, 300 espèces ont été évaluées comme menacées, mais toutes n'ont pas encore été publiées. Cela représente 8,5% de la flore de la Guinée. Parmi ces 300 espèces menacées il y a 81 espèces endémiques à la Guinée, la plus haute endémicité en Afrique de l'Ouest.



Figure 1: Talbotiella cheekii (photo : X. van der Burgt)

En 2019, vingt-deux (22) ZTIPS ont été identifiées dans le pays.

Ces zones représentent une haute diversité des espèces végétales, une richesse de diversité végétale ou des habitats menacés selon Couch et al (2019). Si toutes les ZTIPs sont prises en compte, cela augmentera la superficie protégée de 3,5% et protégera 60% de toutes les espèces végétales menacées en Guinée. Il est essentiel que les décisions relatives à la biodiversité soient étayées par des données scientifiques solides.

Déforestation en Guinée- Une Urgence!

En 1992, Sayer et al ont calculé que 96% de la forêt d'origine ont été enregistrés comme perdus avant la fin du 20e siècle. En plus, Fitzgerald et al. (2021) trouvé que 25% de la forêt restant en Guinée Forestière a disparu depuis 2000. Malgré les actions prises au cours des dernières décennies, peu de preuves montrent que le déclin de la biodiversité est ralenti, ce qui compromet notre capacité à atteindre les objectifs de durabilité de 2030 et les objectifs définis dans le nouveau cadre mondial de la biodiversité convenu lors de la COP15, dont beaucoup s'appuient sur les ressources fournies par le milieu naturel. En septembre 2021, Botanic Gardens Conservation International (BGCI) a publié deux rapports sur l'état mondial des arbres dans le monde et sur les arbres menacés. Ce rapport dit qu'après l'évaluation de 58,497 espèces

rapport dit qu'après l'évaluation de 58,497 espèces *Figure* d'arbre, 30% des arbres mondiaux dans le monde sont en voie d'extinction et 142 espèces d'arbres sont déjà éteints.

Révision du réseau des aires protégées de Guinée

| Aire centrale | Zone tampon | Zone de transition | Aire marine protégée | 0 | 15 | 15 Nicretes

Figure 2: Révision de réseau des aires protégées en Guinée (Banque Mondiale)

Récemment, le gouvernement guinéen avec l'appui de la Banque Mondiale a proposé un nouveau réseau des aires protégées pour la Guinée. Ce réseau prend en compte plusieurs des ZTIPs identifiées en 2019.

Les arbres menacés de Guinée

Dans le cadre d'analyse des données pour l'atelier axée sur l'élaboration d'un plan d'action national de conservation des arbres menacés de Guinée, les scientifiques de Kew et l'Herbier National de Guinée ont rassemblé les données qui existent y compris les plans d'actions individuels faits pour quelques espèces d'arbres pendant les projets entre 2016 et 2022. Une

liste a été compilée des arbres de Guinée., Cette liste recense 694 espèces d'arbres. Parmi celle-ci, soixante-seize (76) espèces sont en voie d'extinction selon l'UICN, y compris six (6) espèces endémiques au pays. Elles sont dans les catégories Vulnérable, En danger ou En danger Critique., Cela signifie que onze (11) pour cent des arbres en Guinée sont menacés. C'est nécessaire de prendre en compte les évaluations de l'UICN qui sont les évaluations au niveau global. Pour quelques espèces qui sont à leur extrême répartition, elles peuvent être plus menacées au niveau du pays, alors que les données pour leur évaluation n'existent pas. C'est pourquoi le groupe de travail sur les ZTIPs et PACs ont accepté l'utilisation d'un niveau global en attendant d'avoir les données d'évaluation suffisantes pour leur évaluation au niveau du pays. Parmi ces espèces qui ne sont pas

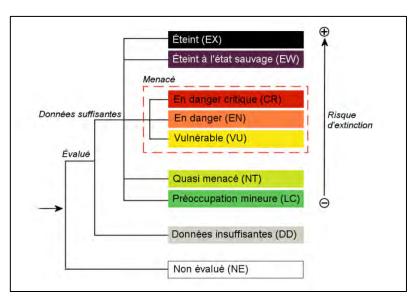


Figure 3: Structure des catégories de la Liste rouge de l'UICN

des essences commerciales, nous avons compté cinquante (50) espèces en voie d'extinction dont quatre (4) espèces En danger Critique, vingt-deux (22) espèces En danger et vingt-quatre (24) espèces vulnérables. La plupart des espèces d'arbres menacées se trouvent dans les régions de Guinée Forestière et Guinée Maritime. Cinq sur six des espèces d'arbres endémiques sont de Guinée Maritime. Un tableau des arbres menacés de Guinée avec leur répartition par région, statut de l'UICN et type d'habitat se trouve en annexe 1.

Les espèces d'arbres endémiques sont :

- Diospyros feliciana
- Talbotiella cheekii*
- Fleurydora felicis
- Ternstroemia guineensis*
- Cassipourea adami
- Keetia susu*

Toutes ces espèces sont En danger et trois parmi elles sont des espèces nouvelles pour la science depuis 2009 (dénoter avec *). Les plans d'actions de conservation individuels pour ces espèces se trouvent dans l'annexe 2.

Distribution des espèces d'arbres menacées

Avec les données compilées pour les plans d'action de conservation pour les espèces individuelles en 2019, c'est possible de faire les cartes de répartition. Nous avons des cartes que pour une poignée d'espèces. Ces cartes montrent la difficulté avec la connaissance de la distribution nationale des espèces avec une grande répartition. Pour les espèces endémiques (cartes A et B) nous avons une bonne idée de leur aire de répartition parce que nous avons ciblé ces espèces pendant le projet ZTIPS entre 2016-2019.

Pour les espèces avec une plus grande aire de répartition, les données ne sont pas très complètes. Les cartes C et D montrent qu'il y a peu de points en Guinée pour ces espèces. C'est possible qu'il soit une bonne réflexion de la taille de la population, mais il est aussi probable que cette espèce soit sous collectée. Ce qui expliquerait la méconnaissance de sa vraie aire de répartition en Guinée. C'est pour cette raison que ce n'est pas possible de faire les évaluations nationales jusqu'à présent.

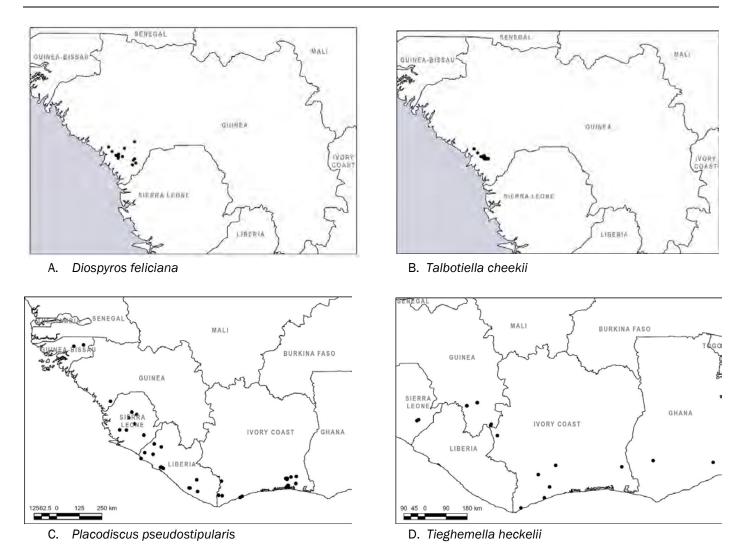


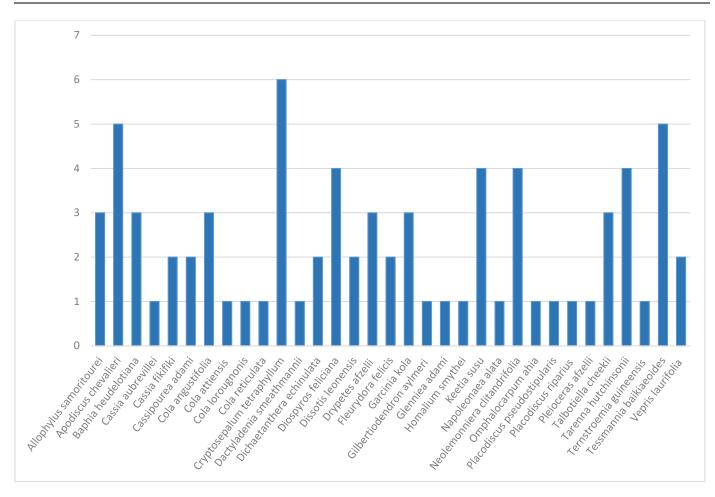
Figure 4 : Cartes de distribution des espèces dans la Guinée et l'Afrique de l'Ouest

Une analyse des espèces d'arbres menacées dans les aires protégées ou dans les ZTIP montre que moins de la moitié se trouvent dans les aires protégées. Parmi celles-ci quatorze (14) espèces ne se trouvent qu'en un seul site protégé, mais douze (12) espèces existent dans plus de trois sites protégés (graphique 1).

Essences de bois commerciales

Ce plan d'action n'est pas axé sur les essences de bois commerciales, mais nous devrions les mentionner. Sur les 72 arbres menacés de la liste, 25 sont des espèces exploitées commercialement, la plupart sont vulnérables, trois espèces sont En danger avec une grande aire de répartition. Plusieurs de cette liste sont aussi des espèces CITES, mais ce plan d'action n'est pas concerné par le commerce. Trois espèces sont incluses dans la liste des arbres menacés parce qu'elles ont d'autres utilisations locales et elles ne sont pas ciblées pour le commerce en Guinée.

La liste complète des arbres de Guinée avec les espèces menacées et les bois commerciaux sont disponibles sur le site web de l'Herbier National de Guinée (www.herbierguinee.org).



Graphique 1 : Présence des espèces d'arbres menacées dans les aires protégées ou ZTIPs

Elaboration du plan d'action national de conservation : méthode et processus

Dans le cadre du projet financé par la Fondation Franklinia intitulé « Conservation des espèces d'arbres menacés dans trois Zones Tropicales Importantes Pour les Plantes (ZTIP) de Guinée », une partie vise à mettre en place un plan d'action national pour la conservation des arbres menacés en Guinée. Il sera le fruit d'un consensus entre les parties prenantes, le gouvernement et les initiateurs du projet. Notre approche consiste à utiliser les techniques du Groupe de spécialistes de la planification de la conservation (CPSG), de la CSE de l'UICN pour avoir un consensus entre toutes les parties prenantes en utilisant la méthode participative.

Deux ateliers de deux jours chacun (21 à 22 mars et 24 a 25 octobre 2023) ont été organisés pour suivre ce processus. Une cinquantaine de participants de l'académie, les scientifiques étrangers, le gouvernement, les ONG, le secteur privé ont été invitée à ces ateliers à Conakry. Les ateliers étaient en hybride avec les participants en ligne et en présentiel. La liste de participants se trouve dans l'annexe 3.

A l'issue du premier atelier, l'objectif était d'avoir une

vision ainsi que des objectifs pour la conservation des arbres menacés sur la base des recherches scientifiques présentées et approuvées par consensus du groupe. Le document issu de cette consultation servira de base pour orienter une stratégie, mais aussi pour rechercher des fonds pour financer les actions nécessaires à la conservation de ces espèces.

Avant l'atelier, les données sur les espèces d'arbres ont été récoltées et présentées. Les données récoltées sont entre autres le statut de l'UICN liste rouge, leur répartition mondiale et en Guinée, écologie/ phénologie, menaces et actions de conservation déjà en place.

Conformément à l'ordre du jour, le programme de l'atelier comprenait une cérémonie d'ouverture officielle marquant le début de l'atelier lui-même. Des présentations sur les activités du projet relatives aux arbres menacés de Guinée, les données disponibles sur la flore et les arbres menacés, à un partage d'informations et d'expérience sur la notion de menaces, à comment identifier les menaces selon les critères de l'UICN ont été présentés par les organisateurs suivant des travaux de groupe sur des

thèmes liés à l'élaboration d'un plan d'action, des menaces sur les espèces et enfin des discussions sur les résultats des travaux de groupe.

Thème 1: le concept de vision

Thème 2 : définition de la vision.

Thème 3 : les espèces d'arbres menacés de Guinée

Thème 4 : quelles sont les menaces

Thème 5 : comment classer les menaces ? les

menaces pariétaires

Thème 6 : objectifs de la vision

Les séances ont été animées par Mr Mamadou Saliou Diallo (Guinée Ecologie) et Mme Charlotte Couch (RBG Kew) assistés de Michael Dieng et Dr Lucien Kolie (CERE).

A la fin du premier atelier, les participants se sont accordés d'une vision et six objectifs ont été élaborés. À l'issu des discussions des groupes, les menaces ont été identifiées et priorisées par les participants.

Le deuxième atelier a ciblé l'identification des actions, activités et indicateurs pour chaque objectif, ainsi que l'identification des acteurs clés pour les objectifs et les obstacles pour la mise en œuvre du plan.

Un questionnaire a été lancé après le premier atelier pour récolter les expériences des participants. Les résultats obtenus sont les suivants :

- 100% des participants ont trouvé l'atelier pertinent, intéressant et utile.
- Ils ont beaucoup apprécié le format de l'atelier
- Quelques difficultés techniques avec les micros et la connexion internet qui ont empêché la bonne participation des gens en en ligne ont été rencontrées.
- Le temps de discussion a été jugé insuffisant
- Les participants ont promis de participer à un prochain atelier de ce genre.

Le comité d'organisation a prise en charge ces commentaires pour le deuxième atelier.



Figure 5 : participants au début du deuxième atelier

2. Stratégie de conservation

Vision

A l'horizon 2050, les forêts et les espèces d'arbres menacées et endémiques de Guinée sont mieux connues, résilientes au changement climatique et durablement protégées par les communautés locales, les services gouvernementaux et toutes les parties prenantes, y compris les ONG et le secteur privé.

Objectifs

Objectif 1: Les sites clés pour les espèces d'arbres menaces sont identifiés, protégés et restaurés. La promotion et la production des espèces d'arbres menacés et l'inclusion dans les programmes de restauration sont développées avec les communautés locales.

Objectif 2: Une large connaissance et compréhension sur les espèces d'arbres menacés et toutes les données et informations sont stockées et suivies dans un système central, facilitant une action de conservation coordonnée.

Objectif 3 : Les politiques notamment le code forestier et la monographie nationale sont mis à jour en tenant compte des espèces d'arbres menacés. Elles sont diffusées et appliquées auprès et par tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement y compris dans les études d'impact environnemental et social. Objectif 4 : Les espèces d'arbres menacés sont utilisés de manière durable comme alternative aux espèces exotiques, fournissant des services écosystémiques et d'autres sources de revenus alternative à la

Objectif 5 : Une banque de semences nationale est établie pour la conservation ex-situ de la diversité génétique des arbres menacés, en plus des collections de conservation pour les espèces avec les graines non-banquables sont établies y compris les jardins botaniques, les parcelles privées et les forets communautaires.

Objectif 6 : Susciter chez les populations guinéennes et les principales organisations et services conservateurs un sentiment de fierté et de responsabilité envers les arbres menacés de Guinée et agir en tant que gardiens.

Problématique

Un des problèmes pour la conservation des espèces d'arbres menacés en Guinée est le manque des données dans tout le pays. Il existe des lacunes dans notre connaissance et il n'est pas possible de faire les évaluations de la liste rouge basée sur les critères de l'UICN au niveau du pays. L'identification des 22 Zones Tropicales Importantes pour les Plantes aident à l'identification des sites importantes. En revanche à l'absence de politique, leur protection reste difficile. Pour l'atteinte de ces objectifs, une campagne de recensement (y compris la formation des personnelles) doit être lancé pour identifier et recenser les populations des espèces d'arbres menacées. Cette campagne a besoin la production des matériaux d'identification et la sensibilisation, plus la formation sur l'identification des espèces menacés. Il y a plusieurs agents forestiers, les conservateurs, les chercheurs qui ne peut pas identifier, avec la confiance, les espèces menacées de la Guinée. Les données résultantes devraient être enregistrées dans



Figure 6 : Gilbertiodendron tonkolili EN

une base de données centrale (objectif 2) par exemple celle de Herbier National de Guinée qui est liée avec GBIF (http://www.african-herbaria.org/herbier-de-la-guinee-conakry/). Ces données seront accessibles à tout le monde pour l'analyse ou la production des cartes etc.

Dans le même temps, ces données peuvent être utilisées pour la restauration de sites clés et de sites sensibles dégradés afin de restaurer leur fonction écosystémique. De plus, cela nous permettra de collecter des graines et d'expérimenter leur stockage ou leur germination pour aider à la croissance des espèces dans les pépinières villageoises, les pépinières gouvernementales et les jardins botaniques. Si nous pouvons cultiver ces espèces en quantité, cela facilitera la restauration et la réhabilitation des zones dégradées. La restauration doit utiliser les espèces indigènes, y compris les espèces d'arbres menacées, de manière durable, en utilisant les 10 règles d'or pour la restauration des forêts (di Sacco & Hardwick et al, 2021). Les activités peuvent être soutenue par l'inclusion des arbres menaces dans le politique forestier y compris le code forestier, la monographie nationale, et la diffusion de ces règlementations politiques auprès de tous les acteurs.

Si nous réussissons dans la protection et restauration des sites clés et aussi les zones dégradées dans les zones tampons des aires protégées ou ZTIPs, nous devons aussi encourager l'utilisation des espèces d'arbres menacées d'une manière durable. Plusieurs espèces locales ont des utilisations bénéfiques, mais nous avons besoin de suivre et contrôler l'utilisation pour que les bénéfices restent pour les prochaines générations. L'utilisation des espèces exotiques changeront la composition de l'écosystème et modifier régulation la des services écosystémiques, par exemples plantation des espèces d'arbres soifs (Eucalyptus) au bord des cours d'eaux. Les espèces locales sont plus bien pour la diversité et la résilience au changement climatique. C'est pourquoi il est mieux de les utiliser au lieu des espèces d'arbres exotiques en particulièrement dans les sites sensibles ainsi que les ZTIPs et parcs nationaux.

Tout d'abord, nous devons éduquer les prochaines générations et la population en générale sur l'importance des arbres menacés, les forêts et les espèces endémiques à la Guinée. Nous devons cultiver la fierté de ces espèces menacées et endémiques car elles sont leur patrimoine national.

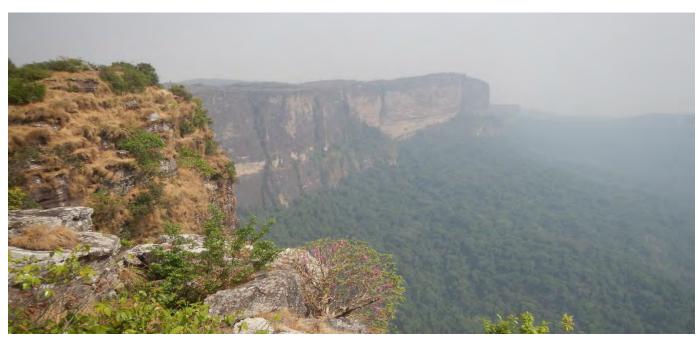


Figure 7 : Foret sur les flancs de Plateau de Kounounkan, Forécariah (X. van der Burgt)

Objectif 1 : Les sites clés pour les espèces arbres menacés sont identifiés, protégés et restaurés. La promotion et la production des espèces d'arbres menacés et l'inclusion dans les programmes de restauration sont développées avec les communautés locales.

Objectif spécifique 1.1 : Identifier et évaluer les sites clés et les espèces d'arbres menacés.

- 2.1.1. Rechercher des sites clés et espèces d'arbres menacées.
- 2.1.2. Développement les matériaux pour l'dentification des arbres menacés.

Objectif spécifique 1.2 : Protéger les sites clés.

- 1.2.1 Délimitation et cartographie des sites clés
- 1.2.2 Application des codes et règlementation

Objectif spécifique 1.3 : Restaurer les sites clés pour les espèces d'arbres menacés.

- 1.3.1 Identification et choix de la méthode de restauration
- 1.3.2 Production des plants d'espèces d'arbres menacés
- 1.3.3 Transplantation des plantules d'espèces d'arbres menacées pour la restauration
- 1.3.4 Suivi des espèces d'arbres menacés transplantés.

Objectif spécifique 1.4 : Promouvoir les espèces d'arbres menacés

- 1.4.1 Sensibilisation des communautés riveraines
- 1.4.2 Vulgarisation des espèces d'arbres menacés

Indicateurs:

- 1.1 60% des sites clés et habitats clés occupés par les espèces d'arbres menacés sont protégés à l'horizon 2034 et 80% à l'horizon 2050.
- 1.2 D'ici 2035, les pépinières villageoises sont installées dans toutes les communautés riveraines des ZTIPs et chaque année ces pépinières produisent au moins 5000 plants d'arbres menacés
- 1.3 D'ici 2035, restauration de 20% des sites clés en fonction des plants disponible.
- 1.4 D'ici 2050, 90% des espèces arbres menacés sont promue auprès des villages riveraines des sites clés.

Acteurs clés

MEDD, CFZ, OGPNRF, METFP-E, PTF Guinée, Instituts de Recherche (Herbier National de Guinée, CERE), ENATEF, ONGs environnementales (par ex. Guinée Ecologie, AGEDD, RENACEDD), secteur privée, Communautés locales.

Actions déjà fait ou en place

Identification de 22 Zones Tropicales Importantes pour les Plantes Nouveau réseau des Aires Protégées en cours Pépinières villageoises pour la production des espèces menacées et socioéconomiques dans quelques zones au tour des ZTIPs. Reboisement annuel par l'état et les ONG. Pépinières des espèces locales pour le reboisement par les sociétés minières par

ex. CBG, Simfer.

Objectif 2 : Une large connaissance et compréhension sur les espèces d'arbres menacés et toutes les données et informations sont stockées et suivies dans un système central, facilitant une action de conservation coordonnée.

Objectif spécifique 2.1: Faire connaître et comprendre les espèces d'arbres menacés à l'ensemble des acteurs.

- 2.1.1: Cartographie des acteurs
- 2.1.2 : Vulgarisation des inventaires des espèces d'arbres menacés de Guinée.
- 2.1.3 : Organisation d'ateliers de partage des informations.
- 2.1.4 : Publication sur le site Web de l'Herbier National de Guinée les rapports d'inventaires.
- 2.1.5 : Réalisation d'activités d'éducation environnementale auprès des écoles et la sensibilisation auprès des communautés.
- 2.1.6 : Publication d'articles scientifiques sur les espèces d'arbres menacés avec libre accès.
- 2.1.7 : Organisation d'émissions médiatiques sur les espèces d'arbres menacés de Guinée.

Objectif spécifique 2.2 : Mettre à jour la base de données sur les espèces d'arbres menacés de Guinée abritée par Herbier National de Guinée.

2.2.1 : Dynamisation de l'équipe pour la gestion de la base de données.

Indicateurs:

- 2.1 D'ici 2050, 75% des acteurs connaissent les arbres menaces et comprennent les enjeux de leur conservation.
- 2.2 A l'horizon 2025, l'équipe de gestion de la base de données est redynamisée et les informations sur les arbres menacés sont disponible sur ligne.



Figure 8 : Keetia susu EN

Acteurs clés

MESRI, Instituts de Recherche (Herbier National de Guinée (HNG), CERE, Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), Université de N'Zérékoré, Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah (ISAV)) MEDD, MEPU, les ONGs, Partenaires techniques et financiers, communautés.

Action déjà en place

La base RHIA de l'Herbier National de Guinée est déjà la base des données national pour les espèces végétales de Guinée. Elle est liée directement avec GBIF, donc les données sont disponibles sur ligne pour grand diffusion. Eco-clubs dans quelques les écoles.

Sensibilisation et éducation environnementale dans des écoles et communautés associées avec quelques projets en Guinée Maritime. Objectif 3 : Les politiques notamment le code forestier et la monographie nationale sont mis à jour en tenant compte des espèces d'arbres menaces. Elles sont diffusées et appliquées auprès et par tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement y compris dans les études d'impact environnemental et social.

Objectif spécifique 3.1 : Mettre à jour les politiques notamment le code forestier et la monographie nationale en tenant compte des espèces d'arbres menacés.

- 4.1.1. Veiller à l'inclusion des arbres menacés de Guinée dans les textes règlementaire du code forestier en cours de révision.
- 3.1.2 Réaliser la liste rouge nationale des espèces d'arbres menacées en Guinée selon les critères de l'UICN
- 3.1.3 Veiller à l'inclusion des arbres menacés de Guinée dans la monographie nationale selon les critères de UICN au niveau national.

Objectif spécifique 3.2 : Diffuser la réglementation relative du code forestier à la conservation des arbres menaces auprès de tous les acteurs

- 3.2.1. Organiser les ateliers de vulgarisation auprès de tous les acteurs institutionnels, privés et Organisation Sociale Civique.
- 3.2.2. Publier en nombre suffisants le format numérique et papier le code forestier et la monographie nationale au moins dans chaque section et cantonnement forestier.
- 3.2.3. Organiser des séances de sensibilisation communautaire

Objectif spécifique 3.3 : Faire appliquer la réglementation sur les arbres menaces auprès de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement

- 3.3.1. Rédiger le texte d'application du code forestier relatif aux arbres menaces.
- 3.3.2. Suivre et contrôler la bonne application de ces textes.

Indicateurs:

- 3.1 Le code forestier en cours de révision prend en compte les arbres menaces à l'horizon 2025.
- 3.2 La liste rouge nationale des espèces d'arbres menacées selon les critères IUCN est réalisée à l'horizon 2030.
- 3.3 La nouvelle politique forestière tient comptes des espèces d'arbres menacés à l'horizon 2030.
- 3.4 D'ici 2030, 38 séances (1 par préfecture + les 6 communes de Conakry) de sensibilisation et vulgarisation des politiques concernant les arbres menaces sont tenus.
- 3.5 Un texte d'application du code forestier en révision relatif aux arbres menacés est rédigé à l'horizon 2026.
- 3.6 100 % des EIES appliquent la réglementation sur les espèces d'arbres menacés en Guinée à l'horizon 2027.
- 3.7 D'ici 2050, 90 % des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement connaissent et appliquent la réglementation sur les espèces d'arbres menacées en Guinée.

Acteurs clés

MEDD, Les institutions de recherches scientifiques botanique, secteur privée, les ONG et les communautés locales.

Action déjà en place

Le code forestier est révisé chaque 5 ans et est en cours. Une liste rouge pour la Guinée existe, mais elle n'est pas basée sur les critères de l'UICN. Une mise à jour pour la monographie nationale est imminente.

Objectif 4 : Les espèces d'arbres menacés sont utilisés de manière durable comme alternative aux espèces exotiques, fournissant des services écosystémiques et d'autres sources de revenus alternative à la population.

Objectif spécifique 4.1 : Promouvoir l'utilisation durable des espèces d'arbres menacés en lieu et place des espèces exotiques.

- 4.1.1. Vulgarisation de techniques d'utilisation durable des espèces d'arbres menacés.
- 4.1.2. Suggestion des bonnes méthodes de prélèvements (y compris des PNFLs) des espèces d'arbres menacés.
- 4.1.3. Réduction/contrôle de l'utilisation d'espèces exotiques dans le reboisement.

Objectif spécifique 4.2: Promouvoir les bonnes pratiques de conservation pour la préservation des services écosystémiques

- 4.2.1. Identification des bonnes pratiques de conservation pour les services écosystémiques.
- 4.2.2. Formation sur les bonnes pratiques de conservation des espèces d'arbres menacés.

Objectif spécifique 4.3: Promouvoir des activités basées sur la nature pour les sources de revenus alternatifs, y compris les espèces d'arbres menacés.

- 4.3.1. Création des pépinières qui fournissent des plants aux projets de reboisement.
- 4.3.2. Introduction des arbres menaces dans les systèmes agroforestiers

Indicateurs:

- 4.1 A l'horizon 2050, 90% des communautés connaissent les arbres menaces et utilisent les bonnes pratiques durables de prélèvement.
- 4.2 A l'horizon 2050, 70% du reboisement fait en Guinée n'utilisent que les espèces indigènes y compris les arbres menacés, suivant les règles d'or de la reforestation (Di Sacco & Hardwick et al, 2021).
- 4.3 A l'horizon 2040, 70% des communautés sont formées et suivent les bonnes pratiques de conservation des espèces d'arbres menacés et la conservation des services écosystémique.
- 4.4 A l'horizon 2040, 30% des revenus alternatifs des populations riveraines des sites clés proviennent de la production des plants d'espèces d'arbre menacés ou socio-économiques ou les activités associées.

Acteurs clés

MEDD, Instituts de Recherche (Herbier National de Guinée (HNG), CERE, UGANC, Université de N'Zérékoré, Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah (ISAV)) les ONG, Partenaires techniques et financiers, communautés locales.

Action déjà en place

Expérimentation en Guinée Forestière avec les arbres menacés dans les systèmes agroforestiers par CRAA-Sérédou en collaboration avec HNG vers Pic de Fon.

3. Propagation et conservation ex-situ

La conservation ex-situ est la conservation et gestion des échantillons des organismes hors de leurs habitats naturels. La forme de cet échantillon peut être dans plusieurs formes parmi lesquelles. les plantes, les semences, le pollen, les propagules végétatives, tissu ou culture des cellules. Le type de conservation ex-situ dépend des ressources et des capacités disponibles, la caractéristique de l'espèce ciblée et la problématique de conservation (Oldfield et Newton, 2012). Il est particulièrement important pour la conservation exsitu des espèces connues d'un seul ou d'un petit nombre des sites ou une petite population, par exemple quelque individues seulement. Dans ce cas, la conservation des exemplaires dans les jardins botaniques est recommandée, en plus, la conservation des graines dans une banque de semences (si possible) et la production des plants pour le reboisement dans les aires protégées donnent une approche multiforme.



Figure 9 : récolte des graines, forêt de Kakiwondi, Coyah.

Pour la sauvegarde des graines dans une banque de semences, les graines doivent sécher à 15% RH (Humidité Relative) avant de mettre dans un congélateur à -20°C. Ces graines peuvent être conservés entre 1 à 100 ans en fonction de l'espèce. Pour plusieurs espèces tropicales des forêts avec les grosses graines, les graines sont non-orthodoxe, c'est à dire que les graines mourussent s'ils sont laissés à sécher. Il est donc nécessaire d'avoir un plan pour les graines non-orthodoxe ou non-banquable. Dans ce cas, les pépinières villageoises ou forestières sont la meilleure option, les graines récoltées peuvent être semées immédiatement pour la production des plants pour le reboisement des sites sensibles. Pour la plupart des espèces endémique à la Guinée ou les espèces rares, il y a peu des données sur la conservation de leurs semences ou un protocole

de propagation. Une partie du présent plan d'action cible la planification et l'expérimentation sur les graines pour avancer notre connaissance collective.

Il y a déjà quelques pépinières villageoises en place en Guinée Maritime et Guinée Forestière pour les projets de restauration des Zones Tropicales Importantes pour les Plantes, entre autres, qui sont en train de produire les plants des espèces d'arbres menacés et les espèces socio-économiques., Un des problèmes pour la vulgarisation de ces initiatives est la disponibilité des graines. Jusqu'à présent, il n'existe pas un réseau national pour la récolte et stockage des graines. Plusieurs personnes doivent être formées dans la récolte des graines que ce soit banquables ou pas pour la réussite de ce plan d'action.



Figure 10: Pépinière villageoise, Laminata, Mt Béro.

Objectif 5 : Une banque de semences national est établis pour la conservation ex-situ de la diversité génétique des arbres menacés, en plus des collections de conservation pour les espèces avec les graines non-banquables sont établis y compris les jardins botaniques, les parcelles privées et les forets communautaires.

Objectif spécifique 5.1: Planifier la mise en place d'une banque incluant un réseau des banques de semences.

- 5.1.1. Identification de banques déjà existantes ;
- 5.1.2. Développement d'un plan pour le stockage durable et utilisation des semences.

Objectif spécifique 5.2 : Développer les infrastructures de la banque des semences Equiper les infrastructures

5.2.1. Installation des infrastructures nouvelles et renforcement des infrastructures existantes

Objectif spécifique 5.3: Recruter, former et équiper un personnel technique

- 5.3.1. Préparer les termes de références
- 5.3.2. Recrutement, formation et équipement du personnel technique

Objectif spécifique 5.4 : Organiser les missions de récoltes de semences d'arbres menacées.

- 5.4.1. Planification des missions de collecte;
- 5.4.2. Collecte des semences d'arbres menacés.

Objectif spécifique 5.5 : Traiter et conserver les semences collectées

- 5.5.1 Tri et conditionnement de semences collectées ;
- 5.5.2 Conservation de semences banquables ;
- 5.5.3 Mise en pépinière celles non banquables pour la conservation d'espèces d'arbres menaces dans la jardins botaniques, forêts communautaires et parcelles privées.

Objectif spécifique 5.6 : Créer et gérer une base de données de semences

- 5.6.1 Saisie et codification des données dans une base crée à cet effet :
- 5.6.2 Création d'un outil pour la publication des informations sur l'internet.

Objectif spécifique 5.7: Valoriser les données à travers des publications de résultats et vulgarisations des techniques de conservation

- 5.7.1 Publication des résultats et informations de recherche sur semences ;
- 5.7.2 Vulgarisation de techniques de conservation des espèces d'arbre menacés auprès de communautés, d'ONG...

Indicateur:

- 5.1 A l'horizon 2028, un plan pour le stockage durable et utilisation des semences est élaboré.
- 5.2 A l'horizon 2040, 60% de la diversité génétique d'espèces d'arbres menacés sont conservées dans une banque de semences nationale, jardins botaniques, forêts communautaires et parcelles privées.

Acteurs clés

HNG, CERE, MESRI, MEDD, GBIF Guinée, IRAG/SEREDOU, Guinée Ecologie, ONG-AGEDD.

Action déjà en place

Une banque de semences existe à HNG, des banques de semences aussi existent avec les sociétés privée, l'Herbier de Sérédou.

- 5.3 A l'horizon 2050, 100% des agents techniques spécialisés dans la gestion adéquate de la banque nationale des semences sont opérationnels
- 5.4 L'horizon 2030, 100% des données de collectes de semences d'espèces d'arbres menacés sont logées dans une base de données spéciale et accessible à toutes les parties prenantes
- 5.5 A l'horizon 2050, 100% d'espèces d'arbres menacés conservés ont leurs semences expérimentées en vue d'une conservation durable et leur utilisation dans les projets de restauration écologique.

Objectif 6 : Susciter chez les populations guinéennes et les principales organisations et services conservateurs un sentiment de fierté et de responsabilité envers les arbres menacés de Guinée et agir en tant que gardiens.

Objectif spécifique 6.1 : L'ensemble des parties prenantes sont sensibilisées et impliquées à l'importance de la protection des arbres menacées de Guinée.

- 6.1.1 Constitution des associations villageoises pour la conservation des arbres menaces
- 6.1.2 Mener des séances de sensibilisation et de vulgarisation pour les espèces d'arbres menacés.
- 6.1.3 Publier et partager nos réussites.

Indicateurs:

- 6.1 D'ici 2050, 30% de la population Guinéenne est fière de la protection des arbres menacés de Guinée.
- 6.2 D'ici 2050, 20% de la population Guinéenne sont impliquées dans la protection des arbres menacés de Guinée.
- 6.3 D'ici 2050, 50% des associations villageoises pour la conservation des arbres menacés sont constituées.



Figure 11 : Ternstroemia guineensis EN

Acteurs clés

MEDD: DNFF, OGPNRF, CFZ; HNG, CERE, universités, les principales organisations de la société civile, les communautés locales.

Action déjà en place

Sensibilisation avec quelques villages en Guinée Maritime et Guinée Forestière au tour des ZTIPs. Programme de l'éducation environnementale dans 10 écoles de Coyah, Kindia et Forécariah.

Théorie du changement

SI:

La recherche scientifique sur les espèces d'arbres menacés est appuyée et effectivement assurée, des articles scientifiques sont publiés, et toutes les données et informations recueillies sont stockées et suivies dans un système central pour une gestion coordonnée, avec comme résultat une connaissance améliorée et bien documentée des espèces d'arbres menacés.

La politique forestière, le code forestier, la monographie nationale de la biodiversité ainsi que la directive relative aux études d'impact environnemental et social sont mises à jour pour prendre en compte les espèces d'arbres menacés, et ces textes sont diffusés et appliqués auprès et par tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement.

Les espèces
d'arbres menacés
fournissant à la
population des
services
écosystémiques et
d'autres sources
alternatives de
revenus sont
utilisés de
manière durable
en lieu et place
des espèces
exotiques.

Une banque nationale de semences est établie pour la conservation exsitu de la diversité génétique des arbres menacés, en plus de la constitution de collections de conservation pour les espèces avec les graines nonbanquables, y compris à travers des jardins botaniques, des parcelles privées et des forêts communautaires.

Les citoyens Guinéens, en particulier les communautés locales, de même que les principaux organismes et services de conservation, ont un sentiment de fierté et de responsabilité envers la protection des arbres menacés de Guinée et agissent en gardiens permanents.

Les sites clés pour les espèces d'arbres menacés sont identifiés, protégés, restaurés.

ALORS LA VISION SERA RÉALISÉE

l'horizon 2050, les forêts et les espèces d'arbres menacées et endémiques de Guinée sont mieu onnues, résilientes au changement climatique et durablement protégées par les communautés ocales, les services gouvernementaux et toutes les parties prenantes, y compris les ONG et le sec rivé.

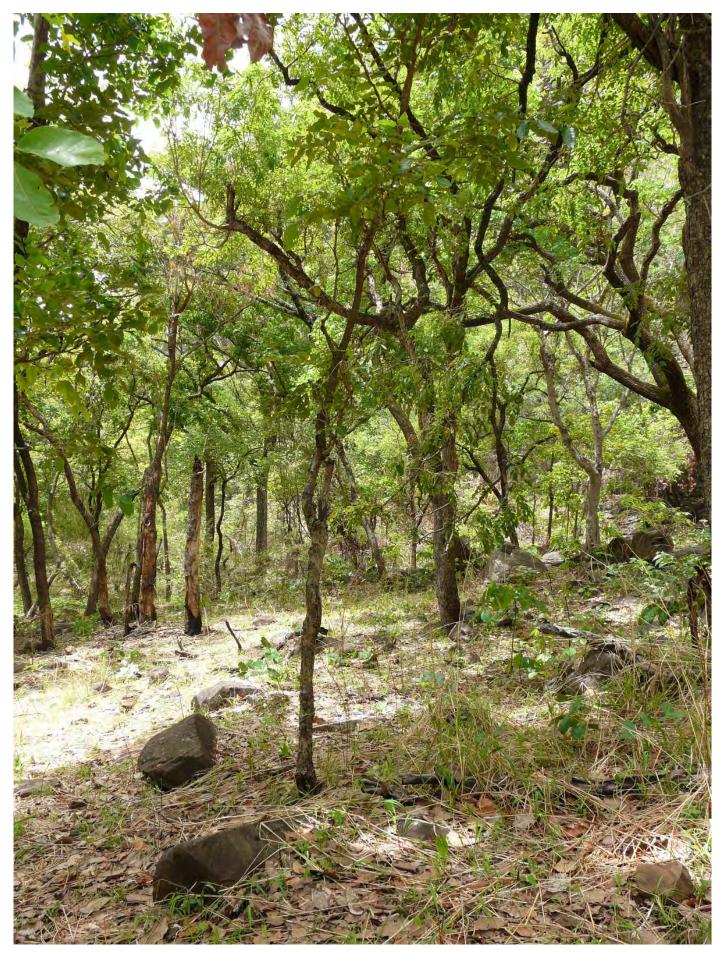


Figure 12: Foret Clair, Parc National du Moyen Bafing

4. Types de végétation arborée menacées

Selon le livre sur les habitats menacés et les Zones Tropicales Importantes pour les Plantes (ZTIPs) (Couch et al, 2019), il y a deux types de végétation forestière qui sont menacées. Elles sont les forêts sempervirentes d'Afrique de l'Ouest et les forêts submontagnardes des hauts plateaux guinéens.

Les forêts sempervirentes y compris les forêts galeries, sont les fragments les plus à l'ouest de la forêt de la Haute Guinée de l'Afrique de l'Ouest (ouest de l'écart du Dahomey). Ces forêts ont une grande importance pour la conservation parce qu'elles abritent une grande diversité végétale. Selon Couch et al (2019), trente-six espèces menacées ont été répertoriées (à l'exception de bois d'œuvre d'Afrique de l'Ouest largement répandues), dont trois espèces endémiques y compris une espèce d'arbre nouvelle décrite pour la science en 2018 (*Talbotiella cheekii*). Ces forêts ont souffert d'une grande perte



Figure 13 : Forêt de Kounounkan vu du plateau de Kounounkan

pendant le dernier siècle, presque 96% de la forêt originale ont été défrichés pendent les années 1990s. Elles existent principalement en Guinée Maritime et Guinée Forestière. Elles restent surtout fragmentées en Guinée Maritime. La plus grande relique qui reste encore couverte en Guinée Maritime est Kounounkan dans la préfecture de Forécariah. En Guinée Forestière, la plus grande superficie de la forêt sempervirente est celle de la forêt classée de Diécké. Il existe d'd'autres zones importantes comme celles de la Reserve Biosphere de Ziama et des montagnes sud de Simandou. La différence de composition des forêts de la Guinée Maritime et de la Guinée Forestière est nette. En effet, les espèces endémiques à la forêt sempervirente en Guinée se trouvent toutes en Guinée Maritime, alors que les forêts de la Guinée Forestière partagent beaucoup de leurs espèces d'arbres menacées avec le Liberia, la Cote d'Ivoire et la Sierra Leone.



Figure 14 : Forêt Classée de Diécké



Figure 15 : Foret submontagnarde à mont Béro

des forêts submontagnarde en Guinée, Cassipourea adami qui se trouve à Ziama et aux monts Nimba.

Les descriptions complète et les espèces menacées de ces types de forêts se trouvent dans le livre de Couch et al (2019).

Il y a d'autres types de végétation qui abritent les espèces d'arbres menacées qui ne sont pas les forêts dans le sens traditionnel. Plusieurs espèces d'arbres menacées se trouve sur les collines gréseuses ou qui se trouvent dans les fissures des falaises gréseuses comme Fleurydora felicis (illustré sur la couverture) Dissotis leonensis et Dichaetanthera echinulata.

Bien que les forêts claires et la savane arborée ne sont pas des habitats menacés, elles abritent des espèces d'arbres menacées comme *Bafodeya benna, Pterocarpus erinaceus* et autres essences du bois commerciales. Ces habitats sont importants aussi pour les animaux et abritent des espèces utiles.

Les forêts submontagnarde ou forêt de nuages trouvent principalement en Guinée Forestière maintenant sur les montagnes du Nimba, Simandou, Kourandou, Tétini, Yonon et Béro (Couch et al, 2019). Cependant il existe un type de la forêt submontagnarde à Kounounkan mais a une élévation plus basse que d'habitude. Ce type forêt est presque perdue, si elle n'est pas déjà perdue au Fouta Djalon. Cette zone a eu un fort changement de la végétation pendant les derniers siècles avec le résultat que plusieurs des espèces une fois partagée avec les montagnes en Guinée Forestière soient localement éteint. Le reliquat doit être protégé. Ce type de forêt est caractérisée par la petite taille des pieds et la faible profondeur de son sol et son exposition aux vents. Normalement, ce type de foret se trouve du contour 800 m d'élévation, mais en Guinée il descend plus bas (Couch et al, 2019). Il y a au moins une espèce d'arbre endémique



Figure 16 : Dissotis leonensis à Kounounkan (photo : X. van der Burgt)

5. Menaces

Il y a plusieurs menaces qui pèsent sur les espèces d'arbres menacées et les habitats de hautes priorités en Guinée. Quelques-unes d'entre elles sont plus élevées dans une région naturelle que l'autre. Partout, il y a l'exploitation de bois pour le charbon ou le bois de chauffe, les feux de brousses incontrôlées et l'agriculture sur brulis/agriculture itinérante qui ne sont pas durable dans le climat actuel. La Guinée est un pays avec une importante richesse minière pour laquelle il y a plusieurs projets miniers industriels pour l'exploitation du fer, de la bauxite, etc. Il existe également l'exploitation illégale comme les orpailleurs artisanaux.

Le livre sur les habitats menacés et ZTIPs de Guinée (Couch et al. 2019) décrit les menaces spécifiques aux différents types des habitats. Pour les forêts sempervirentes de l'Afrique de l'Ouest comme Diécké par exemple, les menaces sont le défrichement l'agriculture, la coupe abusive du bois, et aussi parfois l'exploitation des minéraux. Pour la forêt submontagnarde, les menaces un peu moins vers la Guinée Forestière pour le défrichement, mais la menace des mines à ciel ouverts est plus grande, vers les monts Nimba et Simandou. Au Fouta Djalon, la forêt submontagnarde a presque disparue pendant le dernier siècle avec l'extension d'élevage.

Un exercice d'identification et d'hiérarchisation des plus grandes menaces pour les arbres en Guinée par les participants à l'atelier a abouti aux mêmes résultats ciaprès:

- 1. Agricultures itinérante/ non durable et élevages
- 2. Feux de brousse incontrôlés
- 3. Coupe abusive du bois
- 4. Exploitation minière (industrielle et artisanale)

Les autres menaces identifiées sont la carbonisation, l'urbanisation, la mise en place des infrastructures, usage inapproprié des produits chimiques, le prélèvement des produits forestiers non-ligneuses (PFNL), la confection des briques cuites et la présence des espèces envahissantes.

Les causes sous-jacentes des menaces ont également été discutées. La croissance démographique est l'une des plus grandes influences sur les menaces identifiées. La population de la Guinée a atteint 13 859 341 en 2022 avec une croissance moyenne de 2,45% depuis 1990 (Banque mondiale, 2023). Cette croissance démographique a plusieurs effets, notamment une pression accrue sur les ressources agricole (approvisionnement alimentaire), l'urbanisation et en place la mise d'infrastructures, mais aussi sur la coupe de bois pour le charbon ou le bois de chauffe. Si les arbres sont abattus sans replantation, les forêts et leurs services écosystémiques, tels l'approvisionnement en disparaîtront.

La Guinée a perdu 96% de la forêt originale jusqu'en1992 (Sayer et al, 1992). En particulier, entre 1975 et 2013 la couverture des arbres a diminué de 33% (CILSS, 2016), plus récemment l'analyse réalisée par Fitzgerald et al (2022) a montré que 25% de la taille de la région a été perdue en Guinée Forestière entre 2000-2018. La raison principale de cette perte est l'agriculture. La culture itinérante a été identifiée comme la plus grande menace pour les arbres en Guinée. mais cela se traduit nar l'environnement global, car le défrichement et le brûlage des champs chaque année contribuent de manière significative aux feux de brousse incontrôlés, y compris les incendies provoqués par les éleveurs. Ce type d'agriculture n'est pas durable. La Guinée a connu une forte croissance du taux moyen d'expansion agricole de 1,3% par an entre 1975-2000 à 4,7% par an entre 2000-2013, mais cela n'a pas été réparti également entre les régions (CILSS, 2016).

Un projet pilote mettant en place un système d'enregistrement et de cartographie des menaces a été fait en 2021/22 avec le Centre Forestier N'Zérékoré (CFZ). Ce projet pilote a utilisé la méthodologie d'un registre des risques basée sur la hiérarchie des menaces de l'UICN. L'enregistrement a été fait avec l'outil KoboCollect et l'application ODK Collect sur les tablettes dans les missions de terrain. Les résultats sont compilés et analysés afin de produire un registre des risques pour chaque ZTIP ciblée. Un calcul était fait pour chaque risque basée sur le calendrier et la sévérité du risque et un statut était donné à chaque type de risque « Rouge, Orange, Vert ». Les actions d'atténuation peuvent être groupés selon leur risque (Fig.14).

Si les activités ont un score Faible elles nécessitent une certaine surveillance par les écogardes/ les communautés

S'il y a un risque Moyen il nécessite un suivi et une certaine atténuation

Les activités qui ont des scores Elevé ou Très élevé nécessitant des interventions de gestion.

Figure 14: Mesures d'atténuation selon le statut du risque

Les registres font partie du Plan d'Action de Conservation des espèces menaces de Mt Béro et de Diécké (voir chapitre 6). Une base de données avec toutes les données déjà récoltées sera disponible bientôt.

Description de quelques menaces

Feux de brousse

Le feu de brousse est un incendie qui se propage sur une étendue boisée.

Même si les feux font naturellement partie de nombreux écosystème, 90% d'entre eux sont causé par les activités humaines provenant des champs, de cigarettes, des éleveurs, etc. L'augmentation de leur fréquence a des impacts considérables sur la végétation, la faune, la microfaune, les sols, sur la déforestation, le climat et la perte de la biodiversité (Lisan, 2014).

Les impacts négatifs des feux sur l'environnement, les sols et sur la végétation, a libération d'une grande quantité de CO2 dans l'atmosphère renforçant le réchauffement climatique (la combustion de biomasse participe pour les gaz à effet de serre, respectivement à 40% de CO2 et à 16% du méthane : Parlement Européen).

La carbonisation

La carbonisation est un processus dans lequel un combustible est chauffé sans air pour produire du carbone poreux solide.

Les conséquences de la carbonisation sur l'environnement sont visibles : rareté des pluies, sécheresse, tarissement des cours d'eaux, campagne agricole perturbée, des vagues de chaleur de plus en plus aigües,

difficultés d'accès à l'eau potable. Ce sont les conséquences de la déforestation massive pour le charbon de bois qui alimentent les millions de foyers guinéens en combustible. La préfecture de Fria est aujourd'hui la préfecture ravitaillant la capitale en charbon de bois, des dizaines de camions chargés de charbon rallient Conakry sans interruption (Morel, 2020).



Figure 17: production du charbon, Kindia

L'exploitation minière

L'exploitation minière est le processus d'extraction des minéraux de la terre. L'activité minière peut déséquilibrer les milieux naturels de plusieurs manières par : la transformation des paysages, le dépôt de déchets solides et le rejet d'effluents liquides atmosphériques. Ce qui inévitablement porter préjudice l'environnement et au cadre de vie des populations avoisinantes. Elle a aussi d'autres impacts comme la pollution des sols et de l'atmosphère, la dégradation du couvert végétal et de la biodiversité, la perte des champs agricoles et pâturages. Malgré tous

ces impacts, cette activité est aujourd'hui partout sur le territoire guinéen.

L'agriculture itinérante sur brûlis

L'agriculture itinérante sur brûlis est tout système agricole dans lequel les agriculteurs se déplacent d'un site de culture à un autre, les champs sont défrichés, mis à feu et cultivés pendant une période brève pour être ensuite mis en jachère. Elle est essentiellement pratiquée en zone tropicale humide qui est composée en partie de forêt dense et forêt claire. C'est le mode d'exploitation des terres le plus rependu da la zone intertropicale.

Impacts sur la biodiversité

A terme, en cas de pression trop importante, le brûlis peut aboutir à la disparition de la forêt (déforestation), à la baisse de la fertilité du sol, à l'augmentation de l'érosion et à l'asséchement du climat.

Utilisation des produits chimiques

Les produits chimiques sont des produits de synthèse réalisé à partir de divers éléments chimiques ces produits présentent des dangers pour les personnes, les installations ou l'environnement : intoxications, incendies, la pollution.

Urbanisation

L'urbanisation est un processus maitrisé ou subi qui se caractérise par la croissance des villes et de leur périphérie au détriment des espaces ruraux. Elle se manifeste par une augmentation continue de la population des zones urbaines et logements par l'extension physique des agglomérations.

Le prélèvement des plantes médicinales et autres (PFNLs)

Les produits forestiers non ligneux (PFNLs) sont des produits d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts et des arbres hors forêts. Ils contribuent de manière significative au développement et à la croissance durable des économies locales, nationales et internationales. Retenant l'exemple de l'Afrique noire, on note que près de 300 millions de personnes tirent leurs moyens de subsistance des produits forestiers (FAO, 1991).

Impacts écologiques de l'exploitation des PFNLs et gestion durable des ressources naturelles.

Les PFNLs deviennent une source de revenu pour les paysans. Leur exploitation abusive présente de nombreuses répercussions écologiques, parmi lesquelles une réduction de 30 % des plantes, une diminution de 25% du taux de régénération des espèces végétales récoltées, une diminution de 30% d'espèces animales et la disparition de 15% des végétaux comestibles. Elles attirent l'attention sur la disparition progressive de diverses essences d'arbres, de lianes et d'herbes qui n'ont pas assez de temps de régénération (Kimbatsa, 2015).

La coupe de bois

La coupe de bois est une opération d'exploitation forestière qui consiste à abattre et à récolter les arbres commercialisables d'une partie ou de la totalité d'un peuplement forestier.

Cette coupe abusive ou incontrôlée des espèces végétales entraine plusieurs conséquences sur l'écosystème notamment la disparition de certaines plantes et espèces animales, la rareté des précipitations, la disparition des sources d'eau, transformation des forêts denses en savanes. l'intensification des feux de brousse et la réduction significative des stocks de carbone en surface et tant d'autres.

Mise en place des barrages et routes

Les barrages sont des obstacles construits en travers d'un cours d'eau ou d'un lac pour dévier ou retenir l'eau.

La mise en place des barrages hydroélectriques et des route cause d'énormes impacts environnementaux comme l'inondation de grandes zones en perturbant le libre écoulement des eaux aussi le transport des sédiments; cela engendre la pollution de l'eau, la perte de la biodiversité immergée. La construction des routes engendre une congestion de la circulation, de la dégradation de la voirie, l'artificialisation des sols, l'augmentation des émissions de polluants atmosphériques au voisinage de la route etc.

6. Conservation au niveau d'espèce

Au cours de ces dernières années, l'Herbier National de Guinée et RBG Kew en collaboration avec Guinée Ecologie a produit quelques plans d'action de conservation (PAC) pour les espèces menacées individuel. Notamment pour le projet « vers une livre rouge des plantes pour la Guinée » vingt plans d'action de conservation ont été produit y compris sept espèces d'arbres menacées (se trouvent sur le site web de l'Herbier National de Guinée : https://www.herbierguinee.org/documents-du-projet-bid.html).

Pour valider ces PACs, un groupe de travail a été créé en 2018 en collaboration avec le projet ZTIPs. Les membres de cette équipe ont écrit les documents et soumis au groupe pour discussion et validation. En 2021, encore treize espèces menacées ont été traitée pour le projet financé par la Fondation Franklinia et CEPF. Le problème avec les plans d'action individuels est le temps pris pour faire chacun. Une analyse des efforts fait sur les PACs publiée en 2023 (Couch, Molmou et al) a estimé une moyenne d'une soixantaine d'heures par plan sans compter les missions sur le terrain. Ces plans incluent les informations sur l'écologie, habitat, distribution, les menaces et les actions conservation déià nécessaires pour leur conservation, y compris la politique.

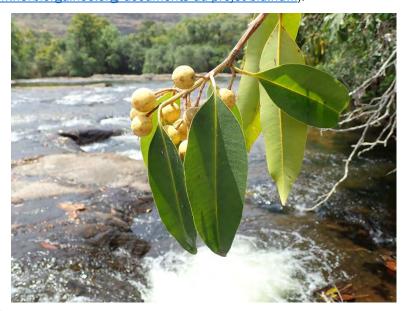


Figure 18: Calophyllum africanum CR (photo: X. van der Burgt)

Dans cet article les auteurs ont suggéré que les plans d'action de conservation pour les espèces individuelles prennent trop de temps et dans quelques situations un plan d'action multi espèce ou par site serait plus efficace. Néanmoins, les espèces en danger critique (CR) et en danger (EN) méritent les plans d'actions individuels pour montrer les actions nécessaires pour la récupération de l'espèce et qui peuvent être inclus dans les plans d'actions d'un site.

Un plan d'action de conservation individuel pour une espèce déterminée détaille toutes les informations connues de l'espèce y compris les récoltes récentes et le statut de la population si connue. Il précise si l'espèce se trouve dans une aire protégée et les actions déjà entreprises pour la conservation comme la récolte des graines, et les actions nécessaires pour la sauvegarde de l'espèce. Ces documents sont produits pour les acteurs de conservation notamment les décideurs, les techniciens, les chercheurs. Des exemplaires des plans d'action de conservation pour les espèces en danger critique ou en danger se trouver en l'annexe.

7. Conservation au niveau du site

Comme mentionné ci-dessus, les plans d'actions de conservation pour les espèces individuelles prennent du temps pour la compilation et la rédaction du document. En 2022, financé par le Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) les plans d'actions de conservation pour deux sites (aussi ZTIPS) ont été rédigés pour compléter deux plans d'Aménagement et de Gestion ; il s'agit du mont Béro et la forêt de Diécké. Ces plans ont été rédigés parce que le niveau d'information sur les espèces végétales dans les deux PAG était faible et il y a des menaces spécifiques sur des plantes et leur habitat qui ne sont pas mentionnées. Ces documents sont complémentaires aux PAG et permettront d'améliorer la gestion des habitats et espèces végétales menacées dans les deux ZTIPs.

Les Plans d'Action de Conservation pour les ZTIPs comprennent des informations sur des informations générales, notamment le contexte politique, l'évaluation ZTIP, les espèces végétales menacées et socioéconomiques, les habitats de hautes priorités de conservation, les menaces documentées y compris un registre des risques et des mesures de conservation nécessaires pour les plantes et habitats de haute priorités de conservation. Chaque PAC inclut des objectifs avec les actions clés pour la conservation des habitats et des espèces végétales. Par exemple le renforcement du statut de protection et cogestion avec les communautés, la sensibilisation de la population riveraine sur l'importance de la forêt et renforcement de

capacité pour la gestion efficace y compris la recherche et le bio-monitoring. Ces objectifs ne sont pas loin des objectifs pour le plan d'action national de conservation pour les arbres menacés.

Sont également inclus les PAC individuels pour les espèces en danger critique ou en danger (selon l'UICN) qui ont besoin des actions spécifiques pour leur rétablissement. Ces documents ont été résumés et intégrés dans le PAG de chaque aire protégée et la version complète se trouve sur le site web de HNG ainsi que dans le dépôt de documents de Kew (https://kew.iro.bl.uk/).

8. Prochaines étapes

Ce plan sera soumis aux autorités, notamment le ministre de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) à la fin du novembre 2023.

Le but de ce plan est qu'il serve d'outil pour l'obtention des fonds pour la mise en œuvre des objectifs spécifiques et les activités.

Il est recommandé qu'une des prochaines étapes est un atelier axé sur l'implémentation de ce plan d'action avec toutes les parties prenantes. Il a convenu à l'atelier que les informations dans les différents herbiers et instituts de recherches qui doit être relation, par exemple avec un réseau de banques de semences, ainsi que les données des herbiers qui doivent être soumises au GBIF pour l'accessibilité. Une des étapes importantes de la restauration et la sensibilisation est de faire la cartographie des acteurs intervenants afin d'avoir un outil de coordination efficace.



Figure 19 : Apodiscus chevalieri EN

Références

BGCI (2021). State of the World's Trees. BGCI, Richmond, UK.

CEPF 2015 Guinean Forests of West Africa Critical Ecosystem Partnership Fund Online (https://cepf.net/our-work/biodiversity-hotspots/guinean-forests-west-africa)

CILSS (2016). Landscapes of West Africa – A Window on a Changing World. U.S. Geological Survey EROS, 47914 252nd St, Garretson, SD 57030, UNITED STATES.

Couch, C., Cheek, M., Haba, P., Molmou, D., Williams, J., Magassouba, S. et al. (2019) Threatened Habitats and Tropical Important Plant Areas of Guinea, West Africa. Solopress, UK.

Couch, C., Molmou, D., Magassouba, S., Doumbouya, S., Diawara, M., Diallo, M., . . . Cheek, M. (2023). Piloting development of species conservation action plans in Guinea. *Oryx*, *57*(4), 497-506. doi:10.1017/S0030605322000138

Di Sacco, A., Hardwick, K.A., Blakesley, D., Brancalion, P.H.S. et al. (2021) Ten golden rules for reforestation to optimize carbon sequestration, biodiversity recovery and livelihood benefits. Glob Change Biol. 27:1328–1348. doi:10.1111/gcb.15498

Direction générale de la communication Parlement européen (2023) Changement climatique : les gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement climatique. https://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/expert/2023/3/story/20230316ST077629/20230316ST077629 fr.pdf

FAO 1991, La FAO et la foresterie https://www.fao.org/3/X2450F/x2450f0d.htm

Fitzgerald, N., Nackoney, J., Potapov, P., Turubanova, S. (2021) Agriculture is the primary driver of tree cover loss across the Forestière region of the Republic of Guinea, Africa. Environ. Res.

Commun. 3: 121004. https://doi.org/10.1088/2515-7620/ac4278

Gosline, G., Bidault, E., van der Burgt, X. et al. A Taxonomically-verified and Vouchered Checklist of the Vascular Plants of the Republic of Guinea. Sci Data 10, 327 (2023).

https://doi.org/10.1038/s41597-023-02236-

Kimbatsa F. G. (2015) Utilisation abusive des produits forestiers non ligneux (PFNL) et son impact écologique sur la réserve de la biosphère de Dimonika (République du Congo) ». Revue canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical geography Vol. (2) 2. pp. 52-59. URL: http://laurentienne.ca/rcgt

KoboToolbox (<u>www.kobotoolbox.org</u>) Accessed July 2022.

Lisan, B. 2014. Pourquoi préserver la biodiversité ? http://www.doc-developpement-durable.org/documents-pedagogiques-desensibilisation/Pourquoi-preserver-la-biodiversite.pdf

MEDD (2022) Plan d'Aménagement et de Gestion de la Foret Classée de mont Béro. Centre Forestier N'Zérékoré, Gouvernement de Guinée.

Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement. (2001). Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique. Volume 1 : Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources. Conakry : PNUD/FEM.

Morel, J. (2020) La carbonisation à ciel ouvert dans la préfecture de Fria http://www.guineeconakry.online

Oldfield, S., and Newton, A.C. (2012) Integrated Conservation of tree species by botanic gardens, a reference manual. Botanic Gardens Conservation International, Richmond, UK.

Plateforme Régionale des Collections des Herbiers d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (http://www.african-herbaria.org/herbier-de-la-guinee-conakry/).

Sayer, J.A., Harcourt, C.S., Collins, N.M. (1992) The Conservation Atlas of Tropical Forests: Africa. IUCN and Simon and Schuster, Cambridge, UK.

Sow, M. (2003) Pratiques culturelles et conservation de la biodiversité en Guinée., Éducation relative à l'environnement. Vol. 4.: https://doi.org/10.4000/ere.5324

www.wikipedia.org. Accédé Mars 2023.



Glossaire des termes

Arbre menacés Un arbre avec un statut de menace d'En danger critique, En danger

ou Vulnérable selon les critères de la Liste Rouge de l'UICN. Dans ce document, ce sont les essences non-commerciales de bois.

Conservation ex-situ Collecte et stockage du matériel végétal vivant hors site

Conservation in-situ La conservation d'une espèce dans son habitat naturel ainsi que le

maintien et le rétablissement d'une population viable d'espèces à

leur emplacement d'origine

Espèce endémiqueUne espèce présente uniquement en Guinée

Espèce exotique Espèce non indigène en Guinée

Espèce indigène Espèce originaire de Guinée qui peut également exister dans les

pays voisins.

Forêt sempervirente Les forêts denses sempervirentes ou ombrophiles ont leur canopée

qui reste feuillée en permanence toute l'année.

Forêt submontagnarde La forêt submontagnarde a une élévation entre 500m jusqu'à

1600m en Guinée.

Graine non-orthodoxe ou non-

banquable

Les graines non orthodoxes, ou non-banquable, perdent leur viabilité en peu de temps et ne peuvent pas être séchées ni

stockées.

Graine orthodoxe ou

banquable

Les graines orthodoxes, ou banquable, peuvent être séchées et

conservées pendant une longue période.

Humidité Relative L'humidité relative va de 0 à 100%. L'air est sec lorsque l'humidité

relative est inférieure à 35%. L'air est moyennement humide entre 35 et 65%, et l'air est humide à plus de 65% d'humidité relative.

La restauration forestière Des actions visant à rétablir les processus écologiques, qui

accélèrent la récupération de la structure forestière, du fonctionnement écologique et des niveaux de biodiversité vers ceux

typiques des forêts climaciques.

Niveau de menace : En danger

(EN)

Un taxon est En danger (EN) lorsque les meilleures preuves disponibles indiquent qu'il répond à l'un des critères A à E de la

Liste rouge de l'UICN pour être En danger et est donc considéré comme étant confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état

sauvage.

Niveau de menace : En danger

critique (CR)

Un taxon est En danger critique (CR) d'extinction lorsque les meilleures preuves disponibles indiquent qu'il répond à l'un des critères A à E de la Liste rouge de l'UICN pour être En danger

critique d'extinction et qu'il est donc considéré comme étant confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état

sauvage.

Niveau de menace : Vulnérable

(VU)

Un taxon est Vulnérable (VU)lorsque les meilleures preuves disponibles indiquent qu'il répond à l'un des critères A à E de la Liste rouge de l'UICN pour Vulnérable et est donc considéré comme

étant confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

Annexe 1: Liste des arbres menacés en Guinée avec leur distribution par région, statut selon l'UICN, type d'habitat et si elle est présente dans une aire protégée ou ZTIP.

Famille	Espèce A			Endémique		Ré	gion								
		Auteur	UICN		GM	MG	HG	GF	Savane arborée	Forêt clair	Rocheuse	Galerie	Forêt <500m	Forêt >500m	Présent dans une AP/ZTIP
Calophyllaceae	Calophyllum africanum	Cheek & Q.Luke	CR			✓	✓								✓
Malvaceae	Cola lorougnonis	Aké Assi	CR		√								✓		✓
Rubiaceae	Tarenna hutchinsonii	Bremek.	CR		✓			✓					✓		✓
Rutaceae	Vepris laurifolia	(Hutch. & Dalziel) O.Lachenaud	CR		√			V				✓	✓		√
Sapindaceae	Allophylus samoritourei	Cheek	EN					✓					✓		✓
Phyllanthaceae	Apodiscus chevalieri	Hutch.	EN		✓	✓						√	✓		✓
Lauraceae	Beilschmiedia djalonensis	A. Chev.	EN			✓							✓		
Caesalpiniaceae	Cassia fikifiki	Aubrév. & Pellegr.	EN					✓					✓		✓
Rhizophoraceae	Cassipourea adami	JacqFél.	EN	✓				✓					✓	✓	✓
Malvaceae	Cola angustifolia	K.Schum.	EN		✓			✓					✓		✓
Chrysobalanaceae	Dactyladenia smeathmannii	(Baill.) Prance & F.White	EN		✓							✓			
Melastomataceae	Dichaetanthera echinulata	JacqFél.	EN		✓	✓	✓	✓	✓		✓				✓
Ebenaceae	Diospyros feliciana	Letouzey & F.White	EN	✓	✓							✓	✓		√
Melastomataceae	Dissotis leonensis	Hutch. & Dalziel	EN		✓	✓			✓		✓				✓
Ochnaceae	Fleurydora felicis	A.Chev.	EN	✓	✓				✓		✓				✓
Fabaceae	Gilbertiodendron tonkolili	Burgt & Estrella	EN		✓							✓	✓		
Rubiaceae	Keetia susu	Cheek	EN	✓	✓							✓	✓		✓
Meliaceae	Leplaea adenopunctata	E.J.M.Koenen & J.J.de Wilde	EN					✓							
Primulaceae	Maesa vestita	JacqFél.	EN				✓	√							
Lecythidaceae	Napoleonaea alata	Jongkind	EN		✓	✓		✓				√	✓		✓
Sapotaceae	Omphalocarpum ahia	A.Chev.	EN					✓					✓		✓
Sapindaceae	Placodiscus pseudostipularis	Radlk.	EN		✓							√	✓		√
Apocynaceae	Pleioceras afzelii	(K.Schum.) Stapf	EN					✓					✓		✓

	Espèce			Endémique		Rég	gion								
Famille		Auteur	UICN		GM	MG	HG	GF	Savane arborée	Forêt clair	Rocheuse	Galerie	Forêt <500m	Forêt >500m	Présent dans une AP/ZTIP
Violaceae	Rinorea djalonensis	A.Chev. ex Hutch. & Dalziel	EN		✓		√	✓							
Fabaceae	Talbotiella cheekii	Burgt	EN	✓	✓							✓	✓		✓
Pentaphylacaceae	Ternstroemia guineensis	Cheek	EN	✓	✓							✓		✓	✓
Fabaceae	Albizia malacophylla	(A.Rich.) Walp.	VU				✓		✓	✓					
Rubiaceae	Aulacocalyx divergens	(Hutch. & Dalziel) Keay	VU		√		√	✓					√		
Chrysobalanaceae	Bafodeya benna	(Scott Elliot) Prance ex F.White	VU		√				√	√					
Fabaceae	Baphia heudelotiana	Baill.	VU		✓						✓	✓			✓
Fabaceae	Cassia aubrevillei	Pellegr.	VU					✓					✓		✓
Rubiaceae	Coffea stenophylla	G.Don	VU		✓								✓		
Malvaceae	Cola baldwinii	Jongkind	VU					✓					✓		
Malvaceae	Cola reticulata	A.Chev.	VU					√				✓	✓		✓
Malvaceae	Cola simiarum	Sprague ex Brenan & Keay	VU					√				√	✓		
Fabaceae	Cryptosepalum tetraphyllum	(Hook.f.) Benth.	VU		✓			✓				✓	✓		✓
Fabaceae	Dialium pobeguinii	Pellegr.	VU		✓	✓						✓			
Putranjivaceae	Drypetes afzelii	(Pax) Hutch.	VU		✓			✓					✓		✓
Clusiaceae	Garcinia kola	Heckel	VU		✓			✓					✓		✓
Fabaceae	Gilbertiodendron aylmeri	(Hutch. & Dalziel) J. Léonard	VU		√							✓	√		✓
Sapindaceae	Glenniea adami	(Fouilloy) Leenh.	VU					✓					✓		✓
Fabaceae	Guibourtia leonensis	J.Léonard	VU					✓				✓	✓		
Salicaceae	Homalium smythei	Hutch. & Dalziel	VU		✓	✓	✓	✓				✓	✓		✓
Fabaceae	Millettia warneckei	Harms	VU		✓	✓			✓						
Sapotaceae	Neolemonniera clitandrifolia	(A. Chev.) Heine	VU		✓		✓	✓					✓		✓
Sapindaceae	Placodiscus riparius	Keay	VU		√			✓				✓	✓		
Fabaceae	Pseudoprosopis bampsiana	Lisowski	VU		✓	✓	✓		✓	✓					
Anacardiaceae	Pseudospondias microcarpa	(A.Rich.) Engl.	VU		✓		✓	✓					✓		
Fabaceae	Tessmannia baikiaeoides	Hutch. & Dalziel	VU		✓			✓				✓	✓		✓
Sapotaceae	Vitellaria paradoxa	C.F.Gaertn.	VU				✓	✓	✓	✓					

Annexe 2 : Sommaire des informations connue pour les espèces d'arbres endémique à la Guinée.

Diospyros feliciana Letouzey & F.White (Ebenaceae)

Statut UICN: En Danger

Statut et description d'espèce, l'habitat et écologie

Petit arbre forestier, atteignant 6 m de haut. Feuilles alternes, simples, entières. Limbe foliaire subcoriace, noircissant après la dessication, lancéolé à lancéolé-elliptique ou elliptique, atteignant 8,5 cm de long et 2,6 cm de large, cunéé à la base, obtus à subacuminé et émarginé au sommet, légèrement pubescent surtout en dessous. Fleurs femelles (les mâles inconnues) solitaires, axillaires, très courtement pédicellées. Fruits bacciformes, ovoïdes, atteignant 3 cm de long, glabres, entourés à la base par le calice 3–4-lobé, de 4,4 mm de long.



Distribution en Guinée selon la flore de Guinée.

Plateau du Benna, *Jacques-Félix 7181*; près de Kindia, *Jacques-Félix s.n*; Fouta-Djalon, Lanfofomé, *Pobéguin 910*. **Récoltes récentes**: Kakiwondi, *Coyah Cheek, M. 18462*; Near Kouriya, *Goman, A.S.352*; Plateau du Benna. *Haba, P.M. 436*; Dubreka, *Konomou, G. 328*; Forêt Classée de Kounounkan, *Molmou, D. 1258*.

Habitat. Ilots forestiers non perturbés sur une altitude environ 150-400 m; dans des ravins escarpés, sur les chaînes de montagnes de grès.

Menaces directes: Urbanisation, Coupe de bois, Feux de brouses

Menaces indirectes: Pollution, changement climatique.

Phénologie : Floraison : août

Saison de fruits / graines : mai-juin

Le statut de la population

Les recherches spécifiques ont été réalisées dans les localités de Benna (2013) et Kindia (2016) pour trouver cette espèce, mais malheureusement, les résultats n'ont pas enregistré la présence de cette espèce dans les zones d'étude. C'est à la fin de 2016 que *Diospyros*

GUINEA-BISSAU

SENEGAL

MALI

GUINEA

SIERRA LEONE

N

41 0 41 82 123 164

LIBERIA

Carte de la distribution globale de Diospyros feliciana.

feliciana a été trouvé dans la forêt de Kakiwondi, avec une population de 11 individus, dont 1 seul individu mature portait un seul fruit.

En septembre-octobre 2016, un groupe de botanistes a enregistré la présence des individus matures au sudouest du mont Benna.

D'après les preuves recueillies jusqu'à présent, les évaluateurs estiment une population de 250-2500 individus matures dans le monde, avec 50 à 250 individus matures dans les plus grandes sous-populations. Plus de recherche sont encore nécessaires au niveau des localités, des graines, de la diversité génétique et chimique.

Keetia susu Cheek (Rubiacée)

Statut UICN: En danger (EN)

Statut et description d'espèce, l'habitat et écologie

Petit arbre ou arbuste à feuilles persistantes, initialement scandaleux, de 2,5–6 m haut. Tronc de 3–8 cm de diamètre de, écorce gris-brun. Tiges principales scandentes avec occasionnellement des paires réfléchies de pousses. Feuilles opposés et égaux à chaque nœud et entre les nœuds, vert brillant; nervure jaune pâle; elliptique oblongue ou ovale-elliptique de 4-8 cm de long et 4-7 cm de base. Pétioles canaliculaires, de 0.4–1.6 cm de long, 0.1 cm de large, glabres. Stipules libres, glabres, au sommet de la tige. Fleurs globuleuses de 3,5–5 cm de diamètre; Pédoncules de 6–10 mm, avec 1-3 paires de bractées triangulaires, formant un fascicule de 10–15 fleurs. Fleurs à pédicelles de 4–5 mm de



long, 0,2 à 0,3 mm de large, glabres à l'anthèse. Fruits, ovoïdes-elliptiques, asymétriques, de 16×12 mm, finement éparses de 1 mm de long, contenant généralement 1 graine. Avortements fréquents.

Distribution générale. Guinée : Non connu d'ailleurs.

Récoltes récentes: Mont Dalonia Ghia, southern part of Plateau de Benna. *Burgt, X.M. van der.* 2019; Mayon Khouré village, *Cheek, M.* 18597.; Tomboya to Saliyah, *Cheek, M.* 18154; Kouriya, *Cheek, M.* 18182; Kindia to Télimélé Road, *Cheek, M.* 18327, 18521, Mt Gnonkaoneh, NE of Mayon Khouré, *Cheek, M.* 18533; Grandes Chutes, *Cheek, M.* 18644; Kounounkan, *Diallo, A.* 4; Near Kouriya, near road from Coyah to Kindia. *Diallo, A.* 32.

Habitat. Forêts sempervirentes et de forêts secondaires sur les flancs des montagnes de 200–870 m d'altitude.

Menaces directes : Le déboisement et la dégradation des forêts pour l'agriculture, feux de brousses, extraction de charbon de bois.

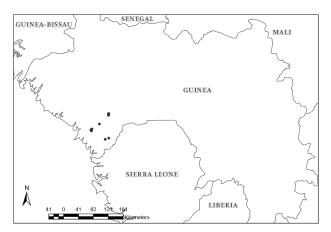
Menaces indirectes: Pollution, changement climatique.

Floraison: fév.-mai, sept-oct.

Saison de fruits / graines : sept-nov., mai

Le statut de la population

Nouvelle espèce pour la science en 2018. La population de *Keetia susu* observée dans la région de Kindia (Mayon Khouré) est estimée à 20 individus matures en octobre 2015 et juin 2016. Dans les forêts classées de Grandes Chutes (octobre 2016) (Cheek, obs. Pers.) indiquent que



Carte de la distribution globale de Keetia susu

cette espèce est toujours présente en association avec une autre espèce, telle que *Vitex ferruginea*. L'espèce est peu répandue dans les vestiges de forêt près de certaines de village, mais malheureusement, elle est restée longtemps sans collection. Cette espèce se trouve dans région de la Guinée martine, autrement dit région des Susus d'où porte le nom d'espèce.

Talbotiella cheekii Burgt (Légumineuse)

Statut UICN: En Danger

Statut et description d'espèce, l'habitat et écologie

Arbre de 21 m de haut à 83 cm de diamètre ; tige poilue ou parfois glabre, cylindrique ou cannelé avec contreforts atteignant 1,5 m de haut et 1 m de large ; écorce brun clair ; branches ascendantes. Stipules visibles sur le jeune feuillage. Feuilles paripennées, 5 -9 × 2,5 - 4 cm ; pétiole de 1,5 - 3 mm de long. Folioles sessile 9-14 paires par feuille. Inflorescences en grappe 10-18 fleurs ; pédoncule environ 1 cm de long ; rachis a poilus denses. Fleurs : bractées, florales blanches, linéaires de 9 - 17 × 1 - 1,5 mm et 4 mm de large, surface externe poilus, surface interne glabre. Pédicelle rose à rouge, poils clairs atteignant 0,5 -1,2 mm de long. Bractéoles sousopposées, linéaires, glabres. Etamines 10, filaments blancs libres, de 7-13 mm de long, glabres ; anthères



brun orangé, elliptiques, 1,2 à 1,4 mm de long. Ovaire vert rougeâtre a rouge foncé. Gousse glabre à la surface, de 1 à 2 graines, graines brunes en forme de disque.

Distribution. Guinée : Coyah, Dubreka et Kindia Préfectures. Son aire de distribution a une taille de 50 x 10 km, dans les collines au-dessus de Khorira à l'ouest vers les collines au-dessus de Fossikouré à l'est. Pas connu par Lisowski (2009) dans la Flore de Guinée, parce que l'espèce n'était pas encore décrite.

Récoltes: X.M. van der Burgt 2065, 2068, 2084, 2087, 2093, 2097, 2187, 2188. M. Cheek 18133, 18190, 18462. P.A. Guilavogui 21, 23, 133, 138. P.M. Haba 1095, 1187. G. Konomou 286, 290, 291, 294, 604. D. Molmou 988, 1517.

Habitat: *Talbotiella cheekii* se trouve en forêts semi-décidues à canopée fermée, sur les ruisseaux en terrains rocheuses et les pentes des collines rocheuses, vers une altitude de 100 – 600 m. La précipitation est environs 2800 mm par an. Le climat est fortement saisonnier avec une saison sèche prononcée de décembre à avril. *Talbotiella cheekii* est grégaire, en forêt dominée par des arbres de la sous-famille des Detarioideae.

Menaces directes: agriculture sur brulis, feux de

brousse, l'urbanisation.

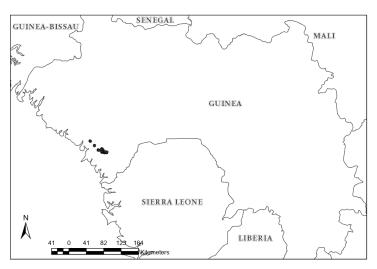
Menaces indirectes: pollution, changement

climatique. **Phénologie: Floraison:** avril

Fructification: juin - septembre.

Ecologie : C'est une nouvelle espèce, découvert en 2016 dans les localités de la Guinée Maritime. 24 spécimens d'herbier ont été récoltés dans 13 taches de forêt auprès de 8 villages. Le nombre total de la population est estimé entre 6000 - 12.000 individus matures, dans une superficie de 260 km² (Burgt et al. 2018; P.M. Haba & G. Konomou, comm. pers.).

Utilisations : Le bois est à grain fin, avec une densité de c. 900 kg m⁻³. Un poteau fabriqué à partir du bois peut être utilisé comme pilon pour



Carte de la distribution globale de Talbotiella cheekii

pilonner la nourriture dans un mortier. Une décoction à partir des feuilles est utilisée pour supprimer les pouvoirs magiques des sorciers confessés (Burgt et al. 2018).

Ternstroemia guineensis Cheek (Pentaphylacaceae)

Statut UICN: En Danger

Statut et description d'espèce, l'habitat et écologie

Description: Arbuste à 5 m de haut ou rarement un arbre à 9 m; écorce du tronc et des gros tiges épais, gris, en mosaïque. Tiges droits, rameaux feuillus pseudo-verticillée, 3 – 4 feuilles, nervures tertiaires non-visible. Bourgon apicale sous-tendu par 2 feuilles d'écailles, avec des glandes noires. Feuilles coriaces, 3.7 – 6 x 1.6 – 2.5 cm, pétiole ailée, stipules absentes. Fleurs hermaphrodites, 7 – 9 mm diamètre, pendantes. Sépales blanches, pétales jaunes ou jaune-blanchâtres. Fruit sur un pédicelle rouge, pendantes, 2 – 5 par rameaux feuillus sous-tendu par les sépales persistantes rose-verdâtres.

Remarques importantes : Espèce uniquement trouvée à la section sud du Plateau de

Distribution : Endémique à la Guinée sur le plateau de Kounounkan.

Habitat : L'espèce a été trouvée dans des forêt sous-montagnarde de galerie (nuageuse) riches en espèces, sur sols rocheux, à 900 - 1100 m d'altitude.

Identification des menaces

Sur le plateau, les incendies sont faits par les éleveurs pour le pâturage. La fréquence de ces incendies modifie la qualité de l'habitat à la lisière des galeries forestières sous-montagnardes. Cette espèce n'est pas adaptée au feu, donc la qualité de l'habitat diminue chaque année. Pour le moment, il n'existe un bon chemin pour l'accès, mais ça peut changer rapidement.

Dans le futur, ces plateaux pourraient être influencer par le changement climatique.

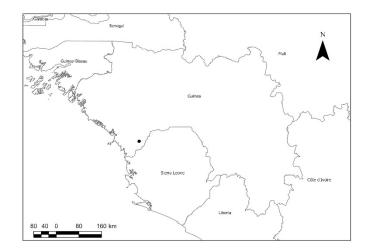
Phénologie

Saison de floraison : novembre à février

Saison de fructification : mai

Statut de la population - recherche du jour

Cette espèce était une nouvelle espèce pour la science en 2019. Elle n'est actuellement connue que du plateau le plus au sud du massif de Kounounkan dans la préfecture de Forécariah, une montagne de table de grès inhabitée, où il est connu des forêts galeries le long de quatre cours d'eau. La population nombre 169 individus. Les prairies sur certaines parties du plateau principal sud voisin du massif de Kounounkan sont fréquemment brûlées pendant la saison sèche. Ces incendies fréquents de saison sèche peuvent endommager les lisières des galeries forestières; l'habitat de *T. guineensis*. Un déclin continu y a été observé dans la qualité de l'habitat, sous la forme d'arbres brûlés et tués par le



Carte de distribution Ternstroemia guineenis

feu d'autres espèces, et un déclin continu du nombre d'individus matures de *T. guineensis* est donc probable si ces incendies fréquents atteignent l'emplacement de cette espèce (Cheek et al, 2019).

Fleurydora felicis A.Chev. (Ochnaceae)

Statut UICN: En Danger

Statut et description d'espèce, l'habitat et écologie

Arbuste ou petit arbre atteignant 7 m de haut. Feuilles alternes, groupées au sommet, limbe 5-12 cm de long x 3-7 cm de large, obovale, coriace, encochées au sommet. Inflorescences en panicule terminale. Grandes fleurs jaunes avec 5 pétales et 5 sépales, jaunes. Fruits capsulaires ellipsoïdes avec de nombreuses petites graines ailées dispersées par le vent. Graines aplaties et ailées.

Habitat: Elle pousse dans les fissures des roches ou les falaises gréseuses. Franges forestières en savane à des altitudes comprises entre 200 et 900 m environ.

Description de l'habitat : Cette espèce pousse en forêt sempervirente de haute et basse altitude entre 350 et 1 200 m d'altitude.



Saison de floraison : décembre à avril Saison de fructification : aout à octobre

Distribution : Endémique à la Guinée

Distribution en Guinée: Cette espèce est présente principalement à Kindia: régions du mont Gangan et

Forécariah : plateau de Benna, Pita : Pellel Tossekèrè.

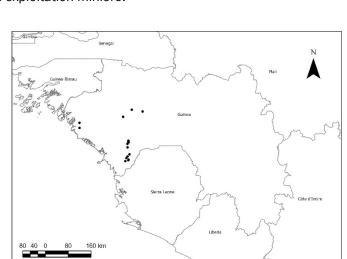
Remarques importantes : Cette espèce est très reconnaissable en fleur dans la saison sèche, mais c'est aussi facile à reconnaisse sans fleur avec les limbes encochées au sommet.

Menaces : La coupe de bois et les feux de brousse et l'exploitation minière.

Statut de la population - recherche du jour

La taille globale de la population de cette espèce est inconnue en raison du manque d'information disponible. Cependant, elle pousse en populations clairsemées ou en tant qu'individus isolés peu et les individus se trouvent souvent à plus de 50 m les uns dès l'autres. La première récolte a été en 1909 par Pobéguin dans la région de Télimélé. Il est connu à partir de huit collections réalisées entre 1909 et 1979 et de onze collections récentes de 2007 à 2019. C'est probable que la population est en déclin, en raison de la perte d'habitat et de la récolte intentionnelle. l'écorce des utilisations médicinales.

Il existe également un petit nombre de documents plus anciens collectés entre 1909 et 1979 dans les préfectures de Pita, Télimélé, Boffa et Boké. Bien que ces dernières régions soient sous-échantillonnées,



Carte de distribution de Fleurydora felicis

l'absence de données récentes pourrait signifier que les espèces sont disparu dans ces régions, par exemple en raison de l'extraction de la bauxite, car il s'agit d'une espèce très distinctive et facile à voir sur le terrain pendant la saison de floraison en raison de ses grandes fleurs jaunes (Canteiro & Cheek, 2019).

Des recherches sont nécessaires pour déterminer la taille et les tendances actuelles de la population.

Cassipourea adami Jacq.-Fél. (Rhizophoraceae)

Statut UICN: En Danger

Statut et description d'espèce, l'habitat et écologie

Description: Arbuste à petit arbre montagnard, atteignant 6 m de haut. Feuilles opposées, pétiolées; limbe foliaire lancéolé-elliptique, de 5–15 cm de long et 2,5–6 cm de large, à 3–4 dents sur le bord, cunéé à la base, acuminé au sommet. Fleurs petites, pédicellées, groupées en fascicules axillaires; calice à 5 lobes; corolle à 5 pétales laciniés; ovaire pubescent. Fruits capsulaires.

Remarques importantes: Cassipourea congensis est très variable. Cassipourea adami diffère par les feuilles qui sèchent ont la couleur marron, brillant avec 3-4 dents sur le bord et ovaire pubescent, autrement cette espèce donnerait la clé à C. congensis qui elle rassemble.

Phénologie:

Saison de floraison : mars à avril Saison de fruits / graines : non connu

Habitat : Forêts sempervirentes de basse altitude et forêts galeries.

Distribution générale : Guinée : Macenta et monts Nimba

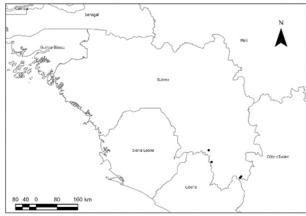
Statut de la population - recherche du jour

Cette espèce est connu que par quatre collections, deux réalisées en 1949

et deux plus récentes de 2007 et 2008. Il existe un autre enregistrement collecté entre Macenta et Guéckédou, mais il a été collecté il y a près de 70 ans et également une mention recueillie par Adam (numéro de collectionneur 5841) en 1949 entre Macenta et Guéckédou, mais il n'est pas certain que l'espèce existe toujours dans cette région car la plupart de son habitat a été perdu. La taille globale de la population de cette espèce est inconnue en raison du manque d'information disponible (Canteiro. & Cheek, 2019). Des recherches sont nécessaires pour déterminer la taille et les tendances actuelles de la population.



Image échantillon herbier



: Carte de répartition

Annexe 3: Participants des ateliers sur l'élaboration d'un Plan d'Action de Conservation pour les espèces d'arbres menacées de Guinée.

lom de participant Institution		Atelier 1 (21-22 mars 2023)	Atelier 2 (Oct. 2023)
Mohamed II Fofana	Action Mines	✓	
Mamadou Oury Bah	Action Mines		✓
Mamadou Bobo Barry	AGEDD	√	
Algassimou Kante	AGEDD		✓
Mamadou Saliou Kante	AGEDD	✓	✓
Pauline Cueto	Biotope	✓	✓
Mamadou Tounkara	BSD/MEDD		√
Aissatou Bobo Diallo	CBG/REB	√	
Zaoro Lama	CBG/REB		✓
Justin Bilivogui	CEGENS (Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba Simandou)	√	✓
Mohamed Lamine Barry	CEMED	✓	✓
Amirou Diallo	CERE	✓	✓
Michael Dieng	CERE	✓	✓
Dr. Lucien Solie	CERE	✓	
Jacob Tanou BEAVOGUI	CFZ	√	
Leonce Mamy	CFZ		✓
Lt Nana Koulibaly	CITES	✓	
Elsa Gonzalez	Climate Chance		✓
Salématou Dine Traore	Conservateur OGPNRF	√	
Moussa Diabate	CRABB	✓	✓
Henriette Loua	DNFF	✓	
Thierno Amadou Diallo	DNFF	√	
Lt Faya Nestor KONDIANO	DNFF (Direction Nationale Forêts et Faunes)	√	
Bachir Diallo	DNFF/BCTT	✓	✓
Aboubacar Bayo	Elevage	✓	
Mathos Haba	ENATEF	✓	✓
Seny Koivogui	FFI	✓	✓
Saliou Diallo	Guinée Ecologie	✓	✓
Mamadou Aliou Barry	Guinée Ecologie	√	✓
Kadiatou Diallo	Guinée Ecologie	✓	
Aminata Thiam	HNG	✓	√
Youssef Conte	HNG	✓	✓
Saran Oliano	HNG	✓	✓

Abdoulaye Nabé	HNG	✓	✓
Maimouna Toure	HNG	✓	✓
Diakhaby Mamadou Saliou	HNG	√	✓
Kaman Guilavogui	HNG	✓	✓
Tokpa Seny Dore	HNG		✓
Nagnouma Conde	HNG		✓
Abdourahmane Gandeka	HNG		√
Gbamon Konomou	HNG/ UGAN	✓	✓
Sekou Magassouba	HNG/ UGAN	✓	✓
Faya Julien Simbiano	HNG/Kew	√	✓
Hady Fofana	IRAG	✓	
Nicolas Texier	MBG	✓	
Ibrahima Sory Keita	Ministry of Mines	✓	
Thomas Williams	Nimba Iron	✓	✓
Alpha Oumar Diallo	OGPNRF	✓	
S/Lt Siaka Oularé	OGPNRF/PNHN		✓
Watta Camara	OGPRNF	✓	
Mohamed Fanta Tounkara	PNHP Kounounkan	✓	✓
Charlotte Couch	RBG Kew	✓	✓
Xander van der Burgt	RBG Kew	√	✓
Martin Cheek	RBG Kew	✓	
Amadou Souare	REB/ chambre Mines	✓	
Fatoumata Kante	RENASCEDD	✓	
Mohamed Lamine Sacko	RENASCEDD		✓
Sékou Soumaoro Kante	RT Simfer	√	
Denise Molmou	RT Simfer	✓	✓
Saidou Doumbouya	Secrétariat Changement Climatique/ MEDD	✓	√
Mory Haba	IRAG CRAA-Sérédou	✓	✓
Oumar Bah	Sylvatrop Consulting	✓	
Amadou Saidou Balde	Sylvatrop Consulting		√
Mohamed Lamine KOMARA	UGAN	√	
Fatima Niang Diop	WAPRLA	✓	
Dr Abdoulaye Balde	WCS	✓	✓

Annexe 4 : Cadre Logique du Plan d'Action National de Conservation pour les arbres menacés de Guinée.

Vision : A l'horizon 2050, les forêts et les espèces d'arbres menacées et endémiques de Guinée sont mieux connues, résilientes au changement climatique et durablement protégées par les communautés locales, les services gouvernementaux et toutes les parties prenantes, y compris les ONG et le secteur privé.

Objectif	Objectifs spécifiques	Activité	ės	Indi	cateur	Acteurs Clés
Objectif 1: Les sites clés pour les espèces d'arbres menaces sont identifiés, protégés et restaurés. La promotion et la multiplication des espèces d'arbres menacés et l'inclusion dans les programmes de restauration sont développées avec les communautés locales.	 1.1: Identifier et évaluer les sites clés et les espèces d'arbres menacés. 1.2: Protéger les sites clés. 1.3: Restaurer les sites clés pour les espèces d'arbres menacés. 1.4: Promouvoir les espèces d'arbres menacés 	1.1.1. 1.2.1 1.2.2 1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.2.4 1.4.1 1.4.2	Rechercher des sites clés et espèces d'arbres menacées. Délimitation et cartographie des sites clés Application des codes et règlementation Identification et choix de la méthode de restauration Production des plants d'espèces d'arbres menacés Transplantation des plantules d'espèces d'arbres menacées pour la restauration Suivi des espèces d'arbres menacés transplantés. Sensibilisation des communautés riveraines Vulgarisation des espèces d'arbres menacés	1.1. 1.2.	60% des sites clés et habitats clés occupés par les espèces d'arbres menacés sont protégés à l'horizon 2034 et 80% à l'horizon 2050. D'ici 2035, les pépinières villageoises sont installées dans toutes les communautés riveraines des ZTIPs et chaque année ces pépinières produisent au moins 5000 plants d'arbres menacés D'ici 2035, restauration de 20% des sites clés en fonction des plants disponible. D'ici 2050, 90% des espèces arbres menacés sont promue auprès des villages riveraines des sites clés.	Ministre de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), Centre Forestier N'Zérékoré (CFZ), Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF), METFP- E, PTF Guinée, Instituts de Recherche (Herbier National de Guinée, CERE), ENATEF, ONGs environnementales (par ex. Guinée Ecologie, AGEDD, RENACEDD), secteur privée, Communautés locales.
Objectif 2 : Une large connaissance et compréhension sur les espèces d'arbres menacés et toutes les données et informations sont stockées et	2.1 : Faire connaitre et comprendre les espèces d'arbres menacés à l'ensemble des acteurs.	2.1.3	Cartographie des acteurs Vulgarisation des inventaires des espèces d'arbres menacés de Guinée. Organisation d'ateliers de partage des informations.	2.1.		MESRI, Instituts de Recherche (Herbier National de Guinée (HNG), CERE, Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC),

Objectif	Objectifs spécifiques	Activités	Indicateur	Acteurs Clés
suivies dans un système central, facilitant une action de conservation coordonnée.	2.2 : Mettre à jour la base de données sur les espèces d'arbres menacés de Guinée abritée par Herbier National de Guinée	 2.1.4 Publication sur le site Web de l'Herbier National de Guinée les rapports d'inventaires. 2.1.5 Réalisation d'activités d'éducation environnementale auprès des écoles et la sensibilisation auprès des communautés. 2.1.6 Publication d'articles scientifiques sur les espèces d'arbres menacés avec libre accès. 2.1.7 Organisation d'émissions médiatiques sur les espèces d'arbres menacés de Guinée. 2.2.1 Dynamisation de l'équipe pour la gestion de la base de données. 	2.2. A l'horizon 2025, l'équipe de gestion de la base de données est redynamisée et les informations sur les arbres menacés sont disponible sur ligne.	Université de N'Zérékoré, Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah (ISAV), MEDD, MEPU, les ONGs, Partenaires techniques et financiers, communautés,
Objectif 3: Les politiques notamment le code forestier et la monographie nationale sont mis à jour en tenant compte des espèces d'arbres menacées. Elles sont diffusées et appliquées auprès et par tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement y compris dans les études d'impact environnemental et social.	3.1: Mettre à jour les politiques notamment le code forestier et la monographie nationale en tenant compte des espèces d'arbres menacés. 3.2: Diffuser la réglementation relative du code forestier à la	 3.1.1 Veiller à l'inclusion des arbres menacés de Guinée dans les textes règlementaire du code forestier en cours de révision. 3.1.2 Réaliser la liste rouge nationale des espèces d'arbres menacées en Guinée selon les critères de l'UICN 3.1.3 Veiller à l'inclusion des arbres menacés de Guinée dans la monographie nationale selon les critères de UICN au niveau national. 3.2.1 Organiser les ateliers de vulgarisation auprès de tous les acteurs institutionnels, privés et Organisation Sociale Civique. 	 3.1 Le code forestier en cours de révision prend en compte les arbres menaces à l'horizon 2025. 3.2 La liste rouge nationale des espèces d'arbres menacées selon les critères IUCN est réalisée à l'horizon 2030. 3.3 La nouvelle politique forestière tient comptes des espèces d'arbres menacés à l'horizon 2030. 3.4 D'ici 2030, 38 séances (1 par préfecture + les 6 communes de Conakry) de sensibilisation et vulgarisation des politiques concernant les arbres menaces sont tenus. 	MEDD, Les institutions de recherches scientifiques botanique, secteur privée, les ONGs et les communautés locales.

Objectif	Objectifs spécifiques	Activité	ės	Ind	icateur	Acteurs Clés
	conservation des arbres menaces auprès de tous les acteurs 3.3: Faire appliquer la réglementation sur les arbres menaces auprès de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement	3.2.2 3.2.3 3.3.1 3.3.2	Publier en nombre suffisants le format numérique et papier le code forestier et la monographie nationale au moins dans chaque section et cantonnement forestier. Organiser des séances de sensibilisation communautaire Rédiger le texte d'application du code forestier relatif aux arbres menaces. Suivre et contrôler la bonne application de ces textes.	3.6	Un texte d'application du code forestier en révision relatif aux arbres menacés est rédigé à l'horizon 2026. 100 % des EIES appliquent la réglementation sur les espèces d'arbres menacés en Guinée à l'horizon 2027. D'ici 2050, 90 % des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement connaissent et appliquent la réglementation sur les espèces d'arbres menacées en Guinée.	
Objectif 4: Les espèces d'arbres menacés sont utilisés de manière durable comme alternative aux espèces exotiques, fournissant des services écosystémiques et d'autres sources de revenus alternative à la population.	4.1: Promouvoir l'utilisation durable des espèces d'arbres menacés en lieu et place des espèces exotiques. 4.2: Promouvoir les bonnes pratiques de conservation pour la préservation des services écosystémiques	4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2.1 4.2.2 4.3.1	Vulgarisation de techniques d'utilisation durable des espèces d'arbres menacés. Suggestion des bonnes méthodes de prélèvements (y compris des PNFLs) des espèces d'arbres menacés. Réduction/contrôle de l'utilisation d'espèces exotiques dans le reboisement. Identification des bonnes pratiques de conservation pour les services écosystémiques. Formation sur les bonnes pratiques de conservation des espèces d'arbres menacés. Création des pépinières qui fournissent des plants aux projets de reboisement.	4.2	A l'horizon 2050, 90% des communautés connaissent les arbres menaces et utilisent les bonnes pratiques durables de prélèvement. A l'horizon 2050, 70% du reboisement fait en Guinée n'utilisent que les espèces indigènes y compris les arbres menacés, suivant les règles d'or de la reforestation (Di Sacco & Hardwick et al, 2021). A l'horizon 2040, 70% des communautés sont formées et suivent les bonnes pratiques de conservation des espèces d'arbres	MEDD, Instituts de Recherche (HNG, CERE, Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), Université de N'Zérékoré, Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah (ISAV)) les ONGs, Partenaires techniques et financiers, communautés locales.

Objectif	Objectifs spécifiques	Activit	és	Indi	cateur	Acteurs Clés
	4.3: Promouvoir des activités basées sur la nature pour les sources de revenus alternatifs, y compris les espèces d'arbres menacés.	4.3.2	Introduction des arbres menaces dans les systèmes agroforestiers.	4.4	menacés et la conservation des services écosystémique. A l'horizon 2040, 30% des revenus alternatifs des populations riveraines des sites clés proviennent de la production des plants d'espèces d'arbre menacés ou socio-économiques ou activités associées.	
Objectif 5 : Une banque de semences nationale est établie pour la conservation ex-situ de la diversité génétique des arbres menacés, en plus des collections de conservation pour les espèces avec les graines non-banquables sont établies y compris les jardins botaniques, les parcelles privées et les forets communautaires.	 5.1: Planifier la mise en place d'une banque incluant un réseau des banques de semences. 5.2: Développer les infrastructures de la banque des semences Equiper les infrastructures 5.3: Recruter, former et équiper un personnel technique 5.4: Organiser les missions de récoltes de semences d'arbres menacées. 5.5: Traiter et conserver les semences collectées 	5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.4.1 5.4.2 5.5.4 5.5.5	Identification de banques déjà existantes; Développement d'un plan pour le stockage durable et utilisation des semences. Installation des infrastructures nouvelles et renforcement des infrastructures existantes Préparer les termes de références Recrutement, formation et équipement du personnel technique Planification des missions de collecte; Collecte des semences d'arbres menacés. Tri et conditionnement de semences collectées; Conservation de semences banquables; Mise en pépinière celles non banquables pour la conservation d'espèces d'arbres menaces dans la jardins botaniques, forêts communautaires et parcelles privées.	5.2	A l'horizon 2028, un plan pour le stockage durable et utilisation des semences est élaboré. A l'horizon 2040, 60% de la diversité génétique d'espèces d'arbres menacés sont conservées dans une banque de semences nationale, jardins botaniques, forêts communautaires et parcelles privées. A l'horizon 2050, 100% des agents techniques spécialisés dans la gestion adéquate de la banque nationale des semences sont opérationnels L'horizon 2030, 100% des données de collectes de semences d'espèces d'arbres menacés sont logées dans une base de données spéciale et accessible à toutes les parties prenantes	HNG, CERE, MESRI, MEDD, GBIF Guinée, IRAG/SEREDOU, ONG environnementales.

Objectif	Objectifs spécifiques	Activités	Indicateur	Acteurs Clés
	 5.6 : Créer et gérer une base de données de semences 5.7 : Valoriser les données à travers des publications de résultats et vulgarisations des techniques de conservation 	 5.6.3 Saisie et codification des données dans une base crée à cet effet; 5.6.4 Création d'un outil pour la publication des informations sur l'internet. 5.5.1 Publication des résultats et informations de recherche sur semences; 5.5.2 Vulgarisation de techniques de conservation des espèces d'arbre menacés auprès de communautés, d'ONG 	5.5 A l'horizon 2050, 100% d'espèces d'arbres menacés conservés ont leurs semences expérimentées en vue d'une conservation durable et leur utilisation dans les projets de restauration écologique.	
Objectif 6 : Susciter chez les populations guinéennes et les principales organisations et services conservateurs un sentiment de fierté et de responsabilité envers les arbres menacés de Guinée et agir en tant que gardiens.	6.1 : L'ensemble des parties prenantes sont sensibilisées et impliquées à l'importance de la protection des arbres menacées de Guinée.	 6.1.1 Constitution des associations villageoises pour la conservation des arbres menaces 6.1.2 Mener des séances de sensibilisation et de vulgarisation pour les espèces d'arbres menacés. 6.1.3 Publier et partager nos réussites. 	 6.1 D'ici 2050, 30% de la population Guinéenne est fière de la protection des arbres menacés de Guinée. 6.2 D'ici 2050, 20% de la population Guinéenne sont impliquées dans la protection des arbres menacés de Guinée. 6.3 D'ici 2050, 50% des associations villageoises pour la conservation des arbres menacés sont constituées. 	MEDD: DNFF, OGPNRF, CFZ; HNG, CERE, universités, les principales organisations de la société civile, les communautés locales.



